

Jean Aubry Léonard HUARD dit Léonard

HUARD (inscrit sur l'Arc de Triomphe en 1841, pilier nord, colonne 09)

Jean Aubry Léonard

Général de brigade, tué par un biscaïen à la Moskowa (Villedieu-les-Poêles (Manche)

11.1.1770 - Borodino 7.9.1812)

Fils de Thomas Huard, lieutenant de gendarmerie, et de Marie Renée Anne, née Lemonnier Des Rochers, Huard est baptisé le 18 octobre 1771 à Villedieu-les-Poêles. Son parrain est Guillaume Auber, prêtre et cousin, sa marraine est sa grand-mère maternelle Marie Anne Le Herpeur. Volontaire au 4^e bataillon de la Manche le 8 août 1792, il est élu capitaine le 24 août puis chef de son bataillon le 9 septembre 1792. Son élection est obtenue par 392 voix sur 611. À l'armée de Moselle puis de Rhin-et-Moselle, il est chef de bataillon à la 26^e demi-brigade le 28 mars 1794 qui devient la 108^e demi-brigade le 12 mai 1796. Son régiment est affecté à l'armée de Sambre-et-Meuse puis de Mayence puis du Danube. Il combat à Ostrach le 21 mars 1799. Après la bataille de Zurich, il est blessé au combat de Muotathal et est fait prisonnier par les Russes le 1^{er} octobre 1799. Libéré, il retrouve l'armée du Rhin dirigée par Moreau, le 29 mars 1800. Nommé provisoirement chef de brigade de la 42^e demi-brigade le 18 juillet 1800, il se distingue à la bataille d'Hohenlinden et est confirmé dans son grade le 8 février 1801. Après un passage à l'armée d'Helvétie dirigée par Ney, il est nommé à l'armée de Naples en mai 1803, sous la direction de Gouvion-Saint-Cyr. Il participe à la campagne de 1805 en Vénétie puis à la conquête du royaume de Naples en 1806. Le 4 juillet 1806, à Maida en Calabre, l'Anglais Stuart bat Reynier. Huard sous Louis Fursy Compère couvre efficacement la retraite des Français surpris par la précision de tir de l'infanterie anglaise. Huard se signale en décembre 1806 au siège d'Amantea en Calabre sous les ordres de Verdier. Général de brigade le 1^{er} mars 1807, Huard est affecté à Salerne puis à Chieti dans la division des Abruzzes. Le 20 février 1809, il est nommé commandant de la 1^{ère} brigade de la 4^e division de l'armée d'Italie, sous Lamarque. Après la victoire sur la Piave, l'armée d'Italie entre en Autriche. Huard se signale le 18 mai 1809 au combat de Lohitsch près de Laybach (Ljubljana) contre le général autrichien Kalnassy qui perd 600 hommes. Il participe à la charge de la colonne Macdonald à Wagram où il est blessé le 6 juillet 1809. Commandant militaire de Bolzano en janvier 1810, il fait arrêter le 28 janvier 1810, le patriote tyrolien Andreas Hofer qui est fusillé le 20 février 1810 à Mantoue. Baron Saint-Aubin le 21 novembre 1810, Huard sert dans la campagne de Russie en 1812, à la tête de la 1^{ère} brigade de la 13^e division sous Delzons, dans le 4^e Corps dirigé par Eugène de Beauharnais. Á Ostrowno le 26 juillet 1812, sa brigade résiste victorieusement à l'attaque des Russes de Konovnitzine. Le 7 septembre 1812, à la bataille de la Moskowa, Huard est tué par un biscaïen. A Moscou, le 19 septembre 1812, ses biens sont vendus aux enchères, avec ceux des généraux Plauzonne et Roussel et de ceux du colonel Demay. La soeur, les neveux et nièces du général Huard reçoivent cet héritage en juin 1825. Huard laisse *12 lettres* dont 5 écrites durant ses campagnes militaires et qui sont particulièrement vivantes. Son titre de baron de l'Empire est transmis le 14 août 1813 à son neveu Antoine Aristide Huard Saint-Aubin (1801 - 1867). Villedieu-les-Poêles (50800) a une rue du général Huard.

Extrait de G. SIX Dictionnaire bibliographique des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire, tomes 1 et 2, SAFFROY, Paris, 1934-1935

HUARD DE SAINT-AUBIN (Léonard, baron), général, né à Villedieu-les-Poêles (Manche) le 11 janvier 1770, tué à la bataille de la Moskova, 7 septembre 1812. Volontaire au 4e bataillon de la Manche, 8 août 1792 ; élu capitaine audit bataillon, 24 août 1792 ; puis lieutenant-colonel en chef, 9 septembre 1792 ; aux armées du Nord, du Centre, puis de la Moselle, 1792-1793 ; de Rhin-et-Moselle 1794-1796 ; chef de bataillon à la 26e demi-brigade, 28 mars 1794 ; devenue par tirage au sort 108e de ligne, 12 mai 1796 ; aux armées de Sambre-et-Meuse, 1796-1797, de Mayence, 1798, du Danube, 1799, du Rhin, 1800 ; blessé au bras gauche et fait prisonnier par les Kalmoucks à l'affaire de Muottathal à l'armée d'Helvétie, 1er octobre 1799 ; rentra en France, 29 mars 1800 ; nommé provisoirement chef de brigade de la 42e de ligne par le général en chef Moreau, 18 juillet 1800 ; confirmé dans ce grade par arrêté des consuls, 22 novembre 1800 ; servit à Hohenlinden, 3 décembre ; puis en Helvétie sous Ney, 1802-1803 ; à l'armée de Naples sous Gouvion-Saint-Cyr, 1803-1806 ; employé à la division Montrichard, 19 décembre 1803 ; puis sous Verdier au siège d'Amantea, décembre 1806 ; général de brigade, 1er mars 1807 ; servit en Italie 1807-1811 ; à la division des Abruzzes en 1808 ; commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, 26 mai 1808 ; commandant la 1re brigade de la 4e division (Lamarque) à l'armée d'Italie, 20 février 1809 ; puis la 1re brigade de la 2e division (Lamarque) à la même armée au 1er juillet 1809 ; blessé à Wagram, 6 juillet 1809 ; commandant de la Légion d'honneur, 27 juillet 1809 ; baron de l'Empire, 21 novembre 1810 ; commandant la 1re brigade de la 1re division (Delzons) du corps d'observation d'Italie, 20 avril 1811 ; puis la 1re brigade de la 13e division (Delzons) du 4e Corps de la Grande Armée, 20 avril 1812 ; servit en Russie, 1812 ; se signala au combat d'Ostrowno, 26 juillet. Le nom du général Huard est inscrit au côté Nord de l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Extrait de A. FIERRO, A. PALLUEL-GUILLARD, J. TULARD Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire, R. LAFFONT, Paris 1995

HUARD DE SAINT-AUBIN Léonard, baron (Villedieu-les-Poêles, 11 janvier 1770 - la Moskova, 7 septembre 1812). Élu capitaine puis lieutenant-colonel par les volontaires de la Manche en 1792, Huard sert surtout sur le Rhin, est promu chef de brigade en 1800 par Moreau et prend part à la bataille de Hohenlinden. Ses liens avec ce dernier lui valent d'être relégué en Helvétie (1802-1803), à l'armée de Naples (1803-1806) sous Gouvion-Saint-Cyr et de ne devenir général de brigade qu'en 1807. Demeuré en Italie jusqu'en 1811, il suit son armée jusqu'à Wagram où il est blessé. Baron de l'Empire en novembre 1810, il fait partie des éléments de l'armée d'Italie qui participent à la campagne de Russie. Il se distingue à Ostrowno (26 juillet 1812) et se fait tué à la Moskova. Le nom d'Huard de Saint-Aubin est gravé sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

Hors documents HUARD-BARBOT, provenant des archives du Service Historique de la Défense au château de Vincennes, (dossier Général HUARD n° 8Yd1116 et dossier LAMARQUE n° 7Yd467), les documents sont signalés et ne sont pas numérotés. Ils sont simplement placés dans l'ordre chronologique.

extrait d'acte de baptême de Léonard HUARD le 18-10-1771 - 27-10-1795
(SHD n° 8Yd1116)

Département de la Manche
District d'Avranches
Commune de Villedieu
Extrait du registre des baptêmes, mariages, sépultures faits en l'église de Villedieu

Année 1771

Le vendredi 18 d'octobre 1771 ont été suppléés les cérémonies du baptême à Léonard HUARD, né le 11 de janvier de l'année 1770 et ondoyé le même jour par permission du sieur curé de ce lieu, fils de Thomas HUARD cavalier de maréchaussée et de Anne Renée LE MONNIER sa femme, de ce lieu.

Le parrain M. Guillaume AUBER prêtre sous-chantre de la cathédrale d'Avranches cousin maternel issu de germain, la marraine dame Marie Anne LE HERPEUR aïeule maternelle, de cette paroisse, qui ont signé avec nous vicaire, AUBER sous-chantre, Marie Anne LE HERPEUR, HORCET vicaire avec paraphe seulement à la marge, approuvé pour bon....

Le présent extrait certifié conforme au registre et délivré par nous secrétaire greffier de la municipalité de Villedieu, à la maison commune, ce 5 brumaire an 4^{ème} de la République française une et indivisible.

signé DUVAL
greffier

Nous maire et officiers municipaux de la commune de Villedieu, district d'Avranches, département de la Manche certifions que la signature DUVAL en l'autre part est la vraie signature du citoyen DUVAL greffier de la municipalité de Villedieu et que foi doit y être ajoutée.

À la maison commune de Villedieu, le 5 brumaire l'an 4^{ème} de la République française une et indivisible.

signé LEMONNIER
maire

signé MEUNIER
officier municipal

signé J.F. LOHODIER
officier municipal

signé AUTIN
officier municipal

Procès-verbal du vote pour l'élection de HUARD au poste de lieutenant-colonel 9-9-1792
(SHD n° 8Yd1116)

Extrait du procès-verbal de l'organisation du quatrième bataillon du département de la
Manche à Saint-Lô le 9 septembre 1792 (v.s.)

Deuxième dépouillement des scrutins pour l'élection d'un second commandant

Nombre de votans 611

Majorité absolue 306

M. Léonore HUARD capitaine de la quatrième compagnie n° 4
a obtenu 392

En conséquence a été proclamé second commandant du 4^e bataillon
Certifié conforme

signés J. J. COSTIN
LE xxx secrétaire en chef

Lettre de POUCHIN au ministre de la Guerre 12-3-1799
(SHD n° 8Yd1116)

LIBERTÉ

Armée d'observation
4^e division
Bureau des
nominations
de l'infanterie

République
Française

ÉGALITÉ

108^{ème} demi-brigade
d'infanterie
de ligne

À Cologne le 22 ventôse l'an 7^e de la
République française une & indivisible

P. G. POUCHIN (1), chef de brigade de la 108^e d'infanterie de ligne
au Ministre de la Guerre

J'ai l'honneur de vous dresser, ci-joint, citoyen Ministre, un mémoire de demande pour l'Expédition d'un brevet du citoyen HUARD chef de bataillon auquel sont joints 1^o l'état de ses services 2^o les extraits des nominations aux grades de chef de bataillon et de capitaine ainsi que son acte de naissance. Veuillez, citoyen Ministre, prendre en considération la demande de cet officier qu'il vous fait passer.

L'organe du conseil d'administration
Salut et Respect

Signé POUCHIN (1) chef de brigade

(1) Pierre Guillaume POUCHIN (Geffosse 31.1.1767 - Paris 5.4.1825) chef de brigade depuis le 19.6.1794, dirige depuis le 29 février 1796, la 26^e de ligne devenue par amalgame la 108^e de ligne le 12 mai 1796. Il sera chef de brigade de la 2^e de ligne le 8 février 1801 et sera ainsi le chef de Jean Baptiste Guillaume HUARD. Général de brigade le 1^{er} février 1805, il sera baron de l'Empire le 5 décembre 1811.

Du camp de Rottswweiller sur le Neker (1) le 10 germinal 7e an républicain

J'ai reçu votre lettre, mon cher papa, et si j'ai éprouvé de la satisfaction en la lisant, elle m'a fait de la peine, lorsque j'ai vu que vous me taxiez d'oubli ou de mépris pour vous ; comment avez vous pu concevoir une pareille idée ? Quoi un fils oublier son père ou le mépriser ! Loin de moi cette affreuse maxime ; non, mon cher papa, je ne vous ai point oublié ; le souvenir de vos bontés existe toujours dans mon âme et ma reconnaissance durera autant que moi ; ne croyez point que l'éducation que vous m'avez donnée, me rende ingrat au contraire, elle me pénètre davantage de mes devoirs envers vous et soyez bien persuadé que le plus beau jour de ma vie, sera celui où je pourrai encore vous embrasser et vous prouver quel sentiment m'anime à votre égard.

Je suis bien charmé que votre santé soit toujours bonne, malgré l'incommodité qui vous afflige ; je vous engage à vous ménager et à passer tranquillement votre vieillesse auprès d'une tendre fille qui acquitte, à votre égard la dette de son frère ; je lui promets bien qu'un jour, je saurai reconnaître le bienfait ; embrassez la bien pour moi, ainsi que ma petite nièce. Assurez de toute mon amitié mon cher beau frère, qui me paraît d'autant plus estimable qu'il a bien soin de vous.

Je ne conçois pas comment vous n'avez pas reçu mes lettres ; il n'y a pas quatre mois que je ne m'entretins fort au long avec vous, je n'ai pas reçu de réponse; j'écrivis à mon frère de Lorient et le priais de me donner de vos nouvelles, ce qu'il fit, en m'assurant que vous étiez toujours dans une bonne situation ; j'ignorais que vous fussiez à St Servan

(1) Probablement Rottweil sur le Neckar, à 50 km de Stockach où JOURDAN a été battu par l'archiduc Charles de HABSBOURG le 25-3-1799.

avant la réception de sa lettre et je vous félicite de tout mon cœur d'avoir pris ce parti.

Vous savez sans doute que les hostilités avec l'Empereur (1) sont recommencées et que déjà nous avons eu plusieurs combats ; le 1er du courant nous avons éprouvé le choc de toute l'armée du prince Charles (2) ; l'action fut très vive ; de part et d'autre on a laissé beaucoup de monde, et les Français ont perdu le champ de bataille, non pas sans le défendre, comme bien vous pensez ; mais l'armée ennemie forte de deux tiers plus que la nôtre nous attaqua en masse et après une bataille opiniâtre, nous força à la retraite et nous aurons bien de la peine à conserver les positions que nous occupons, si nous ne recevons pas un renfort considérable. J'ai encore été assez heureux pour m'en retirer sain et sauf, quoique la brigade ait bien donné. L'affaire a duré trois jours.

Nous sommes dans le plus affreux pays possible ; ce n'est que montagnes et ravins ; le froid, les glaces et les neiges s'y font encore ressentir comme dans le fond de l'hiver ; l'armée souffre dans le séjour, parce qu'elle éprouve les plus grands besoins ; mais nous nous soutenons par notre courage et nous vendons cher à nos ennemis les succès qu'ils ont sur nous.

Rappelez moi au souvenir du cousin Caignon et son épouse ; dites lui que je lui ai écrit plusieurs fois sans recevoir de réponse et que ne sachant à quoi attribuer son silence

(1) François II de HABSBOURG, dernier empereur du Saint Empire romain germanique.

(2) 21.3.1799 : combat d'Ostrach où LEFEBVRE commandant l'avant-garde de l'armée de JOURDAN est blessé.

*j'ai cru aussi que je devais me taire, ce qui m'a beaucoup coûté
parce que toujours je chérirai ma famille.*

*Je finis, mon cher papa, pour vous assurer de toute ma
reconnaissance et pour vous prier de me continuer vos bontés.*

Recevez le baiser d'un bon fils

L. Huard

adresse

*au Citoyen Huard commandant les
bataillons de guerre de la 108e 1/2 Brigade
armée du Danube 3e Division, à l'avant
garde*

(au dos)

DIVISION K
ARMÉE DE MAYENCE

Au citoyen

Huard ancien officier retiré du service

Demeurant chez le citoyen Barbot

apothicaire rue de Bas Sablons

à St Servan

département de l'Ille-et-Vilaine

Lettre de Léonard HUARD à DESOLLE 16-7-1800
(SHD n° 8Yd1116)

Armée du Rhin
Corps du Centre
Division du général GRANDJEAN

Au camp de Rambsdorf le 27 messidor 8^e an républicain
N° 2

L. HUARD chef du 1^{er} bataillon de la 108^e ½
Brigade d'infanterie de ligne

Au général de division DESOLLE
Chef de l'état-major général

*Nommé chef de la
42^e À classer.
Le 29 messidor.*

Mon général,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'état de mes services demandé par votre lettre du 22 du courant.

Salut et Respect

Signé L. HUARD

Lettre de DESSOLLE au ministre de la Guerre 18-7-1800
(SHD n° 8Yd1116)

ARMÉE
DU
RHIN

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL

Bureau du Personnel
de l'infanterie

Quartier-Général de Munich le 29 messidor an 8
de la République française une et indivisible.

1 Pièce
N° 435
11 Thermidor

LE GÉNÉRAL DE DIVISION, CHEF DE
L'ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL
Au Ministre de la Guerre

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Général en chef a promu aujourd'hui au grade de chef de brigade à la 42^e de Ligne le Citoyen Léonard HUARD Chef de bataillon à la 108^e ½ Brigade.

Le Général en chef vous invite, Citoyen Ministre, à confirmer la nomination provisoire dont copie est ci-jointe.

Salut et respect

signé DESSOLLE

P. S.

Le chef de la 42^e ½ Brigade n'ayant pu pour cause de santé faire un service actif, a été envoyé en Helvétie. L'emploi de ce grade se trouvait vacant.

Lettre de Léonard HUARD au ministre de la Guerre 1-10-1800
(SHD n° 8Yd1116)

Armée du Rhin Geiselhöring en Basse Bavière le 9 vendémiaire an 9^e républicain

Division du
général LEGRAND

Département de
la guerre
Bureau de l'infanterie

il annonce au Ministre
qu'il a été promu au
grade de chef de Brigade
par le général en chef de
l'Armée et demande à être
confirmé dans ce grade.

Vue pièce
N° 4231
22 vendémiaire

L. HUARD chef de brigade de la 42^e de ligne
au Ministre de la Guerre

Citoyen Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie certifiée par le conseil d'administration de ma promotion au grade de chef de brigade par le général en chef de l'armée ; comme cette nomination n'est que provisoire et qu'elle doit être transmise pour en obtenir confirmation, j'ai l'honneur de vous la référer et d'attendre vos ordres sur ce qu'il vous plaira décider. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

Citoyen Ministre
votre subordonné

Signé L. HUARD

au verso :
Faire attention que la place
de chef n'est point vacante.

Lettre de DESSOLLE au ministre de la Guerre 2-10-1800
(SHD n° 8Yd1116)

ARMÉE
DU
RHIN

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL

Bureau du Personnel
de l'infanterie

Quartier-Général de Augsburg le 10 vendémiaire an 9
de la République française une et indivisible.

1 Pièce
N° 435
du 11 thermidor

LE GÉNÉRAL DE DIVISION, CHEF DE
L'ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL
Au Ministre de la Guerre

N° 40.39
18 vendémiaire

Citoyen Ministre,

Le conseil d'administration de la 108^e demi-brigade m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite le 16 fructidor dernier (1) par laquelle vous lui demandez des renseignements sur la promotion du Chef de Bataillon HUARD au grade de Chef de Brigade, que le Général en Chef a remplacé à la 108^e ½ Brigade par le citoyen REMOND (2), capitaine du même corps, en l'y élevant au grade de Chef de Bataillon.

J'ai l'honneur de vous observer, Citoyen Ministre, que je vous ai adressé le 29 messidor dernier (3), copie de la nomination du citoyen HUARD à l'emploi de Chef de Brigade de la 42^e en vous prévenant que le chef de ce corps n'ayant pu, pour cause de santé, faire un service actif en campagne, le Général en Chef l'avait employé en Helvétie, et qu'en conséquence de cette mesure, le commandement de la 42^e ½ Brigade se trouvait vacant.

Je vous réitère, Citoyen Ministre, la prière que je vous ai faite de la part du Général en Chef, d'obtenir la confirmation du citoyen HUARD dans son emploi de chef de la 42^e ½ Brigade. Je vous remets ci-joint une nouvelle copie de sa nomination provisoire.

Salut et Respect
signé DESSOLLE

(1) 3 septembre 1800

(2) Charles François REMOND (Comologno 2.11.1761 - Paris 24.6.1843) chef de bataillon à la 108^e demi-brigade le 3 août 1800, colonel du 34^e de ligne le 31 décembre 1806, baron de l'Empire le 18 mars 1809, général de brigade le 6 août 1811.

(3) 18 juillet 1800

N° 2

Bureau de l'infanterie

NOTA. Les réponses à faire au Ministre, doivent relater exactement la date des lettres qu'on en a reçues, et porter en marge l'indication ci-dessus du Bureau, afin d'éviter tout retard dans l'expédition des affaires.

On le prévient des dispositions de l'arrêté du 1^{er} frimaire (1) relatives à la nomination à l'emploi de chef de la 42^{ème} ½ Brigade.

République française
Liberté Égalité

Paris, le 13 frimaire an 9 (2) de la République française, une et indivisible

Le Ministre de la Guerre
au citoyen HUARD chef de Brigade commandant
provisoirement la 42^{ème} demi-brigade

J'ai rendu compte au gouvernement, citoyen, de votre nomination faite par le général MOREAU le 29 Messidor dernier (3), à l'emploi de chef titulaire de la 42^{ème} demi-Brigade en remplacement du citoyen PIOLAINE (4) qui est passé à un commandement amovible à Berne en Suisse ; mais je vous prévient que par arrêté du 1^{er} de ce mois (1), le Premier Consul qui n'a pas vu de motifs suffisants pour remplacer définitivement le citoyen PIOLAINE, vous a seulement nommé au grade de chef de Brigade pour en prendre rang du dit jour 29 messidor an 8 (3).

Vous ne devez d'après ces dispositions continuer de commander la 42^{ème} demi-Brigade que provisoirement et jusqu'au retour du citoyen PIOLAINE, époque à laquelle en en lui remettant le commandement, vous irez reprendre celui du Bataillon de la 108^{ème} demi-Brigade dont vous étiez précédemment pourvu, je viens en conséquence de prescrire au conseil d'administration du corps de vous conserver cet emploi et de vous en remettre en possession lorsque par le retour du citoyen PIOLAINE vous cesserez de commander la 42^{ème} ; dans tous les cas néanmoins vous êtes autorisé à porter les marques distinctives de votre nouveau grade et à en toucher la solde.

Vous voudrez bien, citoyen, m'accuser la réception de cette lettre.

Je vous salue.

Signé BERTHIER (5)

Adresse

Au citoyen
HUARD, chef de brigade
Commandant provisoirement la 42^{ème} demi-brigade
Armée du Rhin par Bâle

Ministre de la guerre

(1) 22 novembre 1800

(2) 4 décembre 1800

(3) 18 juillet 1800

(4) Joseph Marie PIOLAINE (Vitré 20.1.1760 - Rennes 9.6.1816) Chef provisoire de la 42^{ème} demi-brigade le 19.9.1799, confirmé le 28.3.1800, il commande la place d'Yverdon en Suisse le 28.5.1800 puis d'Ulm le 9.10.1800 et sera réformé le 8.2.1801.

(5) Louis Alexandre BERTHIER (Versailles 20.11.1753 - Bamberg 6-1.6.1815) ministre de la guerre du 11.11.1799 au 4.4.1800 et du 8.10.1800 au 9.8.1807, il sera maréchal en 1804, prince de Neuchâtel et Vallengrin en mars 1806 et prince de Wagram en août 1809.

Département de
la guerre

N^o 2^{ème}

Bureau de
l'infanterie

NOTA. Chacun oublie de rappeler
l'indication du Bureau, et il en
résulte des erreurs et des retards.

Avis de sa nomination définitive
à l'emploi de chef de la
42^{ème} 1/2 Brigade

République française
Liberté Égalité

Paris, le ventose an 9^{ème} (1) de la République française, une et indivisible

Le ministre de la guerre
Au Citoyen HUARD chef de brigade
commandant provisoirement la 42^{ème} de ligne

Je vous annonce avec satisfaction, Citoyen, que par arrêté du 19 pluviôse an 9 (2), le Premier Consul vous a définitivement nommé à l'emploi de Chef de Brigade titulaire de la 42^{ème} 1/2 Brigade, en remplacement du Citoyen PIOLAINE (3), dont la réforme est ordonnée par le même arrêté.

En informant le conseil d'administration des dispositions de cet arrêté, je lui en ai prescrit l'exécution.

Vous voudrez bien, Citoyen, m'accuser la réception de cette lettre.
Je vous salue.

Signé BERTHIER (4)

(1) Entre le 20 février et le 21 mars 1801.

(2) 8 février 1801

(3) Joseph Marie PIOLAINE (Vitré 20.1.1760 - Rennes 9.6.1816) Chef provisoire de la 42^{ème} demi-brigade le 19.9.1799, confirmé le 28.3.1800, il commande la place d'Yverdon en Suisse le 28.5.1800 puis d'Ulm le 9.10.1800. Après sa réforme, il sera remis en service le 12.8.1803 et dirigera les places de Granville, Saint-Malo et enfin Rennes.

(4) Louis Alexandre BERTHIER (Versailles 20.11.1753 - Bamberg 1.6.1815) ministre de la guerre du 11.11.1799 au 4.4.1800 et du 8.10.1800 au 9.8.1807, il sera maréchal en 1804, prince de Neuchâtel et Vallengrin en mars 1806 et prince de Wagram en août 1809.

Lettre de Léonard HUARD au Ministre de la Guerre 27.3.1801
(SHD n° 8Yd1116)

Armée
Du Rhin
Division
LEGRAND

Liberté

Égalité

A Ingolstadt le 6 germinal l'an 9 de la République française une et indivisible

L. HUARD, chef de la 42^e ½ demi-brigade
au Ministre de la Guerre

Département
de la guerre
n° 2
Bureau de
l'infanterie
n° 12720
21 germinal

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du neuf ventose (1) présente année et par laquelle vous m'annoncez que le Premier Consul par son arrêté du 19 pluviôse (2) dernier m'a définitivement nommé à l'emploi de Chef de Brigade titulaire de la 42^e ½ brigade en remplacement du citoyen PIOLAINE dont la réforme est ordonnée par le même arrêté.

Salut et Respect
Signé L. HUARD

(1) 28-2-1801

(2) 8-2-1801

ARMEE

LIBERTE

EGALITE

3^{ème} DIVISION
Militaire

A Landau le 1^{er} fructidor
l'an 9^{ème} de la République française, une et indivisible

L. HUARD, Chef de la 42^{ème} 1/2 Brigade

A sa sœur et bonne amie

*Le Cne Legros (1) qui te remet la présente est celui
que j'ai chargé de t'offrir ma montre ; j'espère
que tu le recevras comme un gage de l'amitié
qui nous lie, et comme l'avant-coureur de ce que je
pourrai faire pour toi. Je t'invite à bien recevoir
le capitaine Legros ; c'est un fort bon officier et
que j'estime beaucoup ; ainsi reçois le comme tu
me recevrais ; j'embrasse ton brave mari et toute
ta chère famille*

*à toi pour la vie
L. Huard*

(au dos)

*A la citoyenne
Barbot*

à St Servan

(1) Jean-François LEGROS est né le 16.8.1762 à Saint-James (Manche). Il sert de 1778 à 1781 comme chirurgien dans le Marine Royale. Embarqué sur l'Atlas, l'Actionnaire puis le Transport, il obtient le grade de chirurgien en second, est fait prisonnier des Anglais en 1781 puis après sa libération est congédié en 1783. Il est capitaine au 2^e bataillon d'Ille-et-Vilaine le 10.9.1791, passe à la 31^e demi-brigade d'infanterie de ligne le 22.9.1794 puis à la 42^e demi-brigade le 20.2.1796. Le capitaine LEGROS fait les campagnes de l'armée du Nord (1793 - 95), de l'armée d'Italie (1796), des armées du Nord, d'Allemagne, de Batavie, du Rhin (1797 - 1801), d'Helvétie et d'Italie (1802 - 1804) avant de prendre sa retraite le 5.4.1804. Il décède le 25.6.1811.

Bureau
des Dépêches

N°

Légion d'honneur

Paris, le 20 frimaire an 12 (1)

Le Grand-Chancelier de la
Légion d'honneur
Au citoyen HUARD, colonel de la
42^{ème} de ligne à Tarente

Le grand conseil de la Légion d'honneur vient de vous nommer membre de cette Légion.
Je m'empresse et je me félicite vivement Citoyen Colonel, de vous annoncer ce témoignage
de l'estime du grand conseil et de la reconnaissance nationale.
J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé B.G.É.L. LACÉPÈDE (2)

P. S. Je vous invite, Citoyen, à prêter le serment prescrit par la loi et dont j'ai l'honneur de
vous envoyer la formule, devant le Président du Tribunal le plus voisin du lieu où vous
recevrez ma lettre. Si le service public ou votre santé s'y oppose, vous voudrez bien
m'envoyer ce serment signé de vous.

(1) 12 décembre 1803

(2) Bernard Germain Étienne de LAVILLE comte de LACÉPÈDE (Agen 26.12.1756 - Épinay-sur-Seine
6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du Sénat en 1801, grand chancelier de la Légion d'honneur en
1803, il sera comte de l'Empire en 1808 et ministre d'État le 28 mars 1809.

239 brevet de chef de brigade (42^{ème} 1/2 brigade) 16-3-1804

Département de
la guerre
42^{ème} 1/2 brigade

République Française
BONAPARTE 1^{er} CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE
Au nom du Peuple Français

Brevet de chef de brigade pour le capitaine HUARD (Léonard)

Détail des services

Campagnes, actions, blessures

Né à Villedieu (Manche) le 10 janvier 1770.

A fait les campagnes de la Révolution aux armées de KELLERMANN, la Moselle, Sambre-et-Meuse et du Rhin.

Soldat au 4^{ème} bataillon de la Manche
le 8 août 1792

Capitaine le 24 août 1792

Chef de bataillon le 9 septembre 1792

Chef du 1^{er} bataillon de la 26^{ème} devenue 108^{ème}
le 8 germinal an 2 (1)

A eu le bras gauche cassé à l'affaire du Muthental dans les Grisons le 9 vendémiaire an 8 (2). Fait prisonnier de guerre le même jour par les kalmouks formant l'avant-garde de l'armée du maréchal SOUWAROUW (5)

Chef de brigade le 29 messidor an 8 (3)
en remplacement du citoyen
PIOLAINE (4) nommé commandant
à Berne.

BONAPARTE, premier Consul de la République, ayant confiance dans la valeur et la fidélité du citoyen HUARD (Léonard) le nomme à l'emploi de chef de la 42^{ème} demi-brigade.

Ordonne en conséquence, à tous officiers et autres qu'il appartiendra, de faire recevoir et reconnaître en la dite qualité, le citoyen HUARD.

Donné à Paris, le 25 ventose de l'an 12 de la République (6).

Le Ministre de la Guerre
signé BERTHIER (7)

Par le premier Consul
Le Secrétaire d'État
signé Hugues B. MARET (8)

(1) 28.3.1794

(2) 1.10.1799

(3) 18.7.1800

(4) Joseph Marie PIOLAINE (Vitré 20.1.1760 - Rennes 9.6.1816) Chef provisoire de la 42^{ème} demi-brigade le 19.9.1799, confirmé le 28.3.1800, il commande la place d'Yverdon le 28.5.1800 puis d'Ulm le 9.10.1800.

Réformé le 8.2.1801, il sert à nouveau le 12.8.1803 et dirige les places de Granville, Saint-Malo puis Rennes.

(5) Alexandre Vassilievitch SOUVOROV (Moscou 24.11.1729 ou 1730 - St Petersburg 18.5.1800) général russe. Il commanda l'armée de coalition qui envahit l'Italie en 1799, remporta plusieurs victoires dont celle de Novi le 15.8.1799 mais ses forces ayant été défaites en Suisse, à Zurich, il dut se retirer dans des conditions désastreuses et mourut peu après.

(6) 16.3.1804

(7) Louis Alexandre BERTHIER prince de Neuchâtel et de Wagram (Versailles 20.11.1753 - Bamberg 1.6.1815) ministre de la guerre du 11.11.1799 au 4.4.1800 et du 8.10.1800 au 9.8.1807, il sera maréchal en mai 1804, prince de Neuchâtel et Vallengrin en mars 1806 et prince de Wagram en août 1809.

(8) Hugues Bernard MARET duc de Bassano (Dijon 22.7.1763 - Paris 13.5.1839) secrétaire de BONAPARTE à son retour d'Egypte, il est nommé secrétaire des Consuls puis secrétaire d'Etat le 25.12.1799. Il sera duc de Bassano le 15.8.1809 et ministre des Affaires étrangères de 1811 à 1813.

Bureau
des Dépêches

N°

Légion d'honneur

Paris, le 26 prairial, an 12 (1)

Le Grand-Chancelier de la
Légion d'honneur,
À Monsieur HUARD, colonel du 42^{ème} régiment
d'infanterie de ligne, officier de la légion d'honneur

L'Empereur, en Grand Conseil, vient de vous nommer, Monsieur, Officier de la Légion d'honneur. Je m'empresse de vous annoncer ce témoignage particulier de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et de la reconnaissance de la Nation.

Signé B.G.É.L. LACÉPÈDE (2)

(1) 15 juin 1804

(2) Bernard Germain Étienne de LAVILLE comte de LACÉPÈDE (Agen 26.12.1756 - Épinay-sur-Seine 6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du sénat en 1801, grand chancelier de la Légion d'honneur en 1803, il sera comte de l'Empire en 1808 et ministre d'État le 28 mars 1809.

A Andria le 14 frimaire l'an 13 de la République Française

Armée française

*dans le royaume
de Naples*

42^{ème} Régiment d'Infanterie de ligne
L.Huard Colonel

J'ai reçu, ma chère amie ta lettre du 12 brumaire dernier, elle m'a fait un sensible plaisir malgré tous les reproches que tu me fais, mais qu'au reste je mérite bien ; accuse ma paresse tu auras raison je n'ai nulle réponse à donner, mais n'accuse pas mon cœur parce que cela ne serait pas bien ; je t'aime et toujours je t'aimerai, et quand il sera possible de te le prouver, tu le verras. Mr Harel (1) t'a dit vrai ; j'ai toujours compté me charger de l'éducation de ton fils et faire pour lui tout ce qui sera possible; lorsqu'il atteindra l'âge de six à sept ans, nous prendrons ensemble un parti à cet égard. Mande moi donc son âge, tu ne m'en as jamais parlé, dis moi quelque chose de sa première connaissance et de ses dispositions naturelles. Je serai content aussi de savoir si dans tes environs il existe de bonnes maisons d'éducation et quel est le prix pour pension et instruction. Consulte ton mari là dessus, et fais moi réponse. Il y a longtemps que j'étais membre de la légion d'honneur (2) mais depuis six mois j'ai reçu la croix d'or et le brevet d'officier de la légion (3). Cela pourra être utile à ton fils, du moins je l'espère.

Tu as raison, ma bonne amie de croire le pays que j'habite agréable. C'est en effet un des plus beaux pays du monde, mais les peuples n'y sont pas plus heureux et cela pour des causes qui tiennent à leurs gouvernements. Nous ne sentons point ici le froid des hivers, un printemps quasi perpétuel règne dans ces belles régions, mais enfin nous payons bien cher

(1) Marie Thomas HAREL est né le 14.7.1751 à Rennes. Dragon au 6^e régiment le 15.3.1775, quartier-maître au 1^{er} bataillon d'Ille-et-Vilaine le 10.9.1791, lieutenant le 21.12.1794, il est capitaine depuis le 20.4.1795.

(2) depuis le 12.12.1803

(3) le 15.6.1804

les douceurs de cette saison, par les chaleurs de l'été ; elles sont insupportables, il faut absolument dormir le jour et vaquer à ses occupations la nuit. Le sol est très abondant et rapporte quasi sans travail ; aussi les habitants sont-ils très nonchalants. Les fruits de ce pays sont les amandes, les olives, les grenades, les oranges, les dattes, les figues etc....Tous les champs en sont pleins. Ils sont d'une saveur excellente et suffisent presque à la nourriture des habitants qui de leur naturel sont très sobres. Les relations commerciales sont presque ignorées dans ce beau pays ; cependant on y trouve tout ce qui est nécessaire pour l'établissement du commerce et le caractère même des habitants y est très propre parce qu'ils sont d'une patience sans égale et très sobres.

N'oublies pas, ma chère amie, de m'envoyer les renseignements que je te demande sur ton fils, entre avec moi dans tous les détails à cet égard. Embrasse bien ton mari et tes enfants pour moi, et dis mille choses honnêtes de ma part à toute la famille de Caignon.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

L. Huard
Officier de la légion d'honneur

(au dos)

ARMÉE FRANÇAISE
DANS
LE ROYAUME DE NAPLES
A Madame N°1
Madame Barbot apothicaire
à St Servan département d'Ille-et-Vilaine
à Saint Servan

Etat des services de Léonard HUARD 22-12-1804 (SHD N° 8Yd1116)

Services successifs de M. HUARD (Léonard) colonel du 42^{ème} régiment d'infanterie né à Villedieu, département de la Manche le 11 janvier 1770

Désignations des grades successifs	Désignation des corps dans lesquels il a servi	Dates		Durée du service dans chaque grade			Campagnes correspondantes à chaque grade et à la durée du service dans chaque grade				Observations
		des promotions à chaque grade depuis son entrée au service	de la cessation du service dans chaque corps	Ans	Mois	Jours	Années	Armées	Généraux en chef qui les commandaient	Actions d'éclat	
Soldat	4 ^{ème} bataillon de la Manche	8 août 1792				16	1792	Nord du Centre de la Moselle Rhin et Moselle	DUMOURIEZ		
Capitaine		24 août 1792				16					
Chef de bataillon		9 septembre 1792									
Chef du 1 ^{er} bataillon de la 26 ^{ème} 1/2 brigade devenue 108 ^{ème} 1/2 brigade	108 ^{ème} 1/2 brigade	8 germinal 2 ^{ème}	29 messidor 8 ^{ème}	7	10	12	2, 3, 4 ^{ème} 5, 6, 7 ^{ème} 8 ^{ème}	Rhin Sambre et Meuse Danube	PICHEGRU JOURDAN MASSENA		
Colonel	42 ^{ème} régiment en chef de l'armée du Rhin -sance de sa bravoure et en la conduite distinguée qu'il a les affaires depuis la campagne.	29 messidor 8 ^{ème} (1) par le général en reconnais- sance de tenu dans toutes l'ouverture de		4	5	8	9 ^{ème} 11 ^{ème} 12, 13 ^{ème}	Rhin Suisse Naples	MOREAU NEY GOUVION St CYR		

Vu et certifié par nous, membres du conseil d'administration du 42^{ème} régiment d'infanterie

A Andria, le 1^{er} nivose an 13^{ème} (2)

Le chef de bataillon, signé A. AUBRÉE (3), signé DESCHAMPS (4), capitaine signé THOMAS (5), sergent-major Le chef de bataillon, signé GAULTIER (6)
signé NACHURY (7), capitaine

Le colonel, signé L. HUARD

- (1) 18.7.1800
- (2) 22.12.1804
- (3) Alexandre AUBRÉE né à Rennes le 3.11.1767, chef de bataillon le 6.4.1800.
- (4) Pierre François DESCHAMPS né à Bessières le 13.3.1771, capitaine le 1.3.1793, sera chef de bataillon le 26.11.1807.
- (5) Joseph THOMAS né à Pulney le 11.2.1776, sergent-major le 29.9.1802, sera lieutenant le 11.7.1810.
- (6) Henri GAULTIER né à Combourg le 11.9.1770, chef de bataillon le 10.9.1799.
- (7) Claude NACHURY né à Saint-Didier-d'Oussiat le 5.1.1758, capitaine le 26.6.1795.

Les renseignements des notes 3, 4, 5, 6, 7 proviennent du dossier 2Yb264 : 42^e demi-brigade devenue 42^e régiment, du Service Historique de la Défense au Château de Vincennes.

*Armée française
dans le royaume
de Naples*

Andria, royaume de Naples, le 8 pluviôse an 13

Ecrit le 22 mars 1806

J'ai reçu ta dernière, mon cher ami, et je me suis dit en la lisant, je mérite bien tous les reproches, et comment ferai-je pour les détourner ; j'avoue que cela m'embarrasse ; cependant il me reste un grand moyen. C'est tout bonnement de me reposer sur votre indulgence, ou sur l'amitié que vous me portez tous et que je compte un jour, pouvoir cimenter éternellement au milieu de vous. Quoique les courriers ne soient pas chargés de mes lettres pour toi, ne crois pas pour cela que j'en sois moins bon frère et véritable ami : je conserverai toujours pour ma famille des souvenirs tendres et je ne conçois pas comment on peut oublier les siens. Cette manière d'agir n'appartient qu'à de très petites âmes incapables d'éprouver de véritables jouissances. Mais quand on s'est fait une bonne manière de raisonner, quand on a bien senti les heureuses influences des égards sociaux on pense différemment ; si la patrie vous est chère, les vôtres vous le sont bien davantage, et surtout quand vous n'avez point à vous plaindre d'eux ; vous sentez alors la force des liens du sang, et le cœur malgré vous, vous ramène sous le toit paternel. C'est là que vous devez éprouver de vrais plaisirs. C'est là où vous serez convaincu que rien au monde n'est plus exquis que le baiser d'un bon parent. Cesse donc de me dire que je vis comme si je ne portais aucun intérêt à ma famille, ou comme si je croyais à sa plus parfaite indifférence pour moi ; aucune de ces deux pensées ne m'a jamais occupé. Si je ne t'écris pas souvent, il ne faut point en être surpris ; de mon naturel je n'aime point à écrire, et malheureusement, il faut que je le fasse souvent, et quelque fois bien inutilement ; ainsi quand tu recevras par an deux ou trois lettres,

tiens-toi pour bienheureux, car j'ai de bien bons amis, et qui aujourd'hui sont en très grande faveur, auxquels je n'ai pas écrit depuis deux et trois ans ; ils m'auront oublié peut-être ? "Honores mutant mores" (1) dit un vieux latiniste, souvent cela se voit, mais aussi quand on se rencontre, il faut pourtant bien se parler.

Tu sais, ou tu ne sais pas, que je suis depuis vingt mois dans le royaume de Naples, dans ce pays jadis si fameux par les exploits de Pyrrhus, d'Hannibal, par la défaite de Varro et de Paul Emile, par les marches savantes, et les victoires de César, par les malheurs de Pompée et de ses fils. Enfin par les belles et les vilaines actions d'une infinité de grands, et de petits personnages, dont les noms se trouvent en toutes lettres, dans les histoires grecques et romaines. On trouve très fréquemment dans ce beau pays des vestiges de cette célèbre antiquité. Là ce sont des temples dont l'architecture hardie, et la solidité ont résisté à toutes les révolutions des temps ; là ce sont des canaux, et des aqueducs immenses, dont la construction est très élégante et légère, et la solidité en est encore telle, qu'on les croirait construits dans le 16ème ou 17ème siècle. Là ce sont des colonnes de granit, énormes en grosseur, et d'une hauteur prodigieuse. On ignore de quels moyens les Grecs et les Romains se servaient pour élever de pareilles masses ; il fallait que de leur temps, les arts mécaniques fussent beaucoup plus étendus que du nôtre. Dans le pays que l'on appelait alors la grande Grèce, on voit plusieurs arcs de triomphe superbes, dont les marbres attestent encore la gloire et les brillantes actions de ceux en l'honneur desquels ils furent érigés. On ne marche pas un jour sans trouver de ces précieux restes, éternels monuments de l'esprit audacieux et de la grandeur des Grecs et des Romains. L'été dernier,, j'obtins du général en chef de notre armée (2), la permission de voyager dans l'ancienne Grèce, et dans l'ancienne Campanie. J'ai vu leurs superbes villes de Pompei

(1) Les honneurs font changer les mœurs.

(2) Laurent GOUVION-SAINT-CYR (13.4.1764 - 17.3.1830)

et d'Herculanum, toutes les deux englouties par l'éruption du Vésuve, l'an 79 de notre ère, et au dire de Plutarque et de Tacite, et de Pline le jeune, l'an 829 de Rome. De là, je me rendis à Pouzzoles et à Baïes, où je visitai le tombeau de Virgile, les jardins et le palais de Lucullus, la maison de campagne de Cicéron qu'il appelait academia, et où il enseignait la philosophie ; je visitai encore les bains de Néron et d'Agrippine, le temple de Sérapis, le pont de Caligula et bien d'autres ruines très curieuses, et qui vous pénètrent d'un sentiment d'admiration, pour le peuple dont elle vous rappelle les souvenirs. Il me restait à voir l'ancre de la sibylle de Cumès, et la solfatara ; je m'y rendis de très grand matin, car il est dangereux d'y aller en plein soleil. Solfatara veut dire en italien terre de soufre. Je crois que Virgile a puisé là ses belles idées dans sa description des enfers. Enfin mon cher ami, il semble que l'enceinte de la solfatara soit la fin de la nature ; vous ne voyez aucune herbe, plante, ou arbre ; la terre y est poudreuse et ressemble assez à la fleur de soufre non préparée ; elle est si chaude qu'on peut à peine rester une minute en place. J'entrai dans le cratère toujours ardent, la flamme qui s'en élève ressemble beaucoup à celle de l'eau de vie brûlante. On y respire une odeur de soufre très forte et qui vous incommode. Là ne respire aucun insecte, ni animal, et tous les oiseaux craignent de s'en approcher. La solfatara peut avoir deux cent cinquante toises de longueur ; elle est environnée de collines, à l'exception du côté du midi, où est son entrée. Les pierres y sont couvertes d'une efflorescence d'alun ; on y trouve du sel ammoniac, du vitriol de fer (1), du sel d'Epsom (2), du Glauber (3) et d'autres minéraux. Des collines qui environnent son bassin, partent des fumées sombres et très épaisses qu'on appelle fumerolles. C'est un assemblage d'eau, qui se dissout en vapeur d'air fine et hépatique (4), d'acide de vitriol (5). Dion, Petrone et Strabon parlent beaucoup de la solfatara ; mais ils se sont arrêtés à des idées fabuleuses, ou à des probabilités conjecturales. Pour moi je m'en rapporte à ce que

(1) sulfate de fer

(2) sulfate de magnésium

(3) sulfate de sodium

(4) qui a l'odeur du sulfure d'hydrogène

(5) acide sulfurique

j'ai vu, et je me range du côté des modernes, et je dis avec eux qu'en comparant l'état actuel de la solfatarà avec les anciennes descriptions qu'on en a faites, on doit croire que c'est un volcan qui depuis longtemps a commencé à s'éteindre. Il me restait à voir dans ces contrées le sommet du Vésuve. J'entrepris d'y monter à deux heures du matin, je me mis en route et je grimpai jusqu'à huit heures, heure à laquelle j'arrivai au pied du cratère ; le plus difficile me restait à faire ; car pour parvenir à la cime il faut marcher au moins pendant cinquante minutes, dans les cendres et toujours en montant, de sorte que pour un pas en avant, souvent on en fait deux ou trois en arrière. Cependant j'attrapai l'extrême sommité. Là se développa sous mes yeux, le spectacle le plus majestueux, et le plus imposant ; j'étais au dessus des nuages qui roulaient en gros flocons à mes pieds et dont le mouvement imitait parfaitement l'ondulation des flots. Je ne découvrais plus les villes, les campagnes ni la mer, je paraissais seul dans la nature. Je m'abandonnai quelques minutes à la contemplation de ce spectacle tout nouveau pour moi. Je parcourrai ce mont fameux et vis les effets de ses éruptions, et de ses laves brûlantes. On ne peut se faire une idée précise de ce volcan ; il faut en repâître ses yeux. Jamais je n'ai tant fatigué que dans cette course ; je transpirai tant que la sueur dégouttait de toutes les parties de mon corps, au travers de mes habits.

Je terminai mes courses de l'ancienne Campanie, par une randonnée à Naples. J'y visitai l'ambassadeur de France (1), qui m'accueillit fort bien ; et me fit avoir des lettres royales, pour visiter à mon aise, toutes les curiosités des cabinets du roi des deux Siciles (2). Je restai vingt jours dans cette ville ; sa situation est la plus belle du monde ; elle renferme une infinité d'édifices somptueux, et de belles promenades ; ses rues sont irrégulières et très étroites, à l'exception de celle de Tolède, qui est immense, et dans laquelle se meut en tout sens un peuple continuel. Je ne te parlerai point des mœurs, des usages et du caractère des Napolitains. Qu'il te suffise de savoir, qu'il ont beaucoup dégénéré de leurs ancêtres ; qu'aujourd'hui ils sont plus dignes de pitié et de mépris que d'aucune considération. Plongés dans le fanatisme et la plus crasse ignorance, les malheureux oublient

(la suite de cette lettre a disparu)

(1) Charles-Jean-Marie ALQUIER ambassadeur à Naples d'avril 1801 à avril 1806

(2) Ferdinand IV

*Armée française
dans le royaume
de Naples*

Trany, le 10 fructidor an 13e

J'ai reçu, ma bonne amie, la dernière que tu m'as adressée ; je t'aurais répondu plus tôt, mais un voyage que j'ai fait y a mis obstacle. L'âge tendre de ton fils t'engagera peut-être à ne pas vouloir t'en séparer; cependant il faudra bien prendre ce parti, si tu veux qu'un jour, par son éducation, il puisse devenir le bâton de ta vieillesse. J'ai pensé à tout cela, et après avoir bien pesé toutes choses, je me suis décidé à te recommander de le faire entrer de suite dans une maison d'éducation, et comme je me suis chargé de satisfaire aux frais de son instruction, je te fais passer par l'entremise de Mr Harel (1), capitaine au régiment, une somme de sept cents francs, laquelle devra être employée à payer la pension de ton fils et ses différents maîtres. Tu dois prendre pour époque le 1er vendémiaire an 14e (2), afin d'être d'accord avec moi. Tous les ans tu recevras en avance cette somme, et si elle ne

(1) Marie Thomas HAREL est né le 14.7.1751 à Rennes. Dragon au 6^e régiment le 15.3.1775, quartier-maître au 1^{er} bataillon d'Ille-et-Vilaine le 10.9.1791, lieutenant le 21.12.1794, il est capitaine depuis le 20.4.1795.

(2) 23-9-1805

suffisait pas, tu m'en instruiras de suite ; songe que je veux que mon neveu reçoive une bonne éducation, que je ferai des sacrifices pour arriver à ce but. Tu dois aussi me faire connaître quels sont les divers genres d'instruction qu'on professe dans la maison d'éducation où tu le placeras. Il faut enfin qu'il étudie les arts agréables, tels que la musique, le dessin et la peinture, et plus tôt il commencera, mieux il réussira, ou plus on aura de facilité pour apercevoir son goût, et alors lui faire suivre le genre d'études qui lui conviendrait le mieux.

Lorsque tu auras reçu la somme de sept cents francs, que doit te faire passer Mr Harel, tu m'en accuseras la réception ; il ne faut pas à cet égard mettre de retard.

Rappelle moi bien au souvenir de la maison Caignon, et dis leur que je les porte tous dans mon cœur.

Embrasse ton mari pour moi

Ton bon frère

*L. Huard
colonel*

(au dos)

ARMÉE FRANÇAISE
DANS
LE ROYAUME DE NAPLES
N° 1

*à Madame
Madame Barbot marchande
apothicaire à St Servan
département d'Ille-et-Vilaine
à St Servan*

Division de
la correspondance

N° 7791

Légion d'honneur

Paris, le 10 août 1806

Le Grand-Chancelier,
À Monsieur HUARD, officier de la Légion d'honneur
Colonel du 42^{ème} régiment

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur et cher Confrère, que Sa Majesté Impériale et Royale a décidé que vous feriez partie du Collège Électoral du département de la Manche en votre qualité d'officier de la Légion.

Sa Majesté a signé votre adjonction à ce Collège.

Vous recevrez le Brevet qui vous sera nécessaire pour être admis dans le Collège Électoral auquel vous êtes adjoint, conformément aux Senatus-consultes et décrets Impériaux.

Je suis très aise, Monsieur et cher Confrère, de pouvoir vous annoncer cette nouvelle marque de la confiance de Sa Majesté Impériale et Royale.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé B.G.É.L. LACÉPÈDE (1)

(1) Bernard Germain Étienne de LAVILLE comte de LACÉPÈDE (Agen 26.12.1756 - Épinay-sur-Seine 6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du sénat en 1801, grand-chancelier de la Légion d'honneur en 1803, il sera comte de l'Empire en 1808 et ministre d'État le 28 mars 1809.

*Armée d'Expédition en
Calabre aux ordres du
Maréchal Masséna (1)*

Schiliagno, en Calabre, le 4 septembre 1806

Division du général Mermet (2)

*Je te préviens, ma bonne amie, que je donne ordre
par le courrier d'aujourd'hui, à mon quartier-maître
trésorier, résidant à Forli, en haute Italie, de te
faire passer, franc de port, la somme de sept cents
francs, pour la seconde année de l'éducation de ton fils.
Tu voudras bien, aussitôt la réception de cette somme
en envoyer reçu à mon quartier-maître, afin que je lui
en tienne compte.*

*Je t'aurais écrit plus tôt, mais depuis
longtemps nous n'avions plus de communications avec la France
ni même avec l'Italie. Nous sortons d'une campagne terrible
où mon régiment a presque été détruit, et dans laquelle
nous avons souffert toutes les privations possibles. J'ai perdu tous
mes bagages et ceux de mes domestiques. Cette perte ne laisse pas
d'être considérable pour moi. Enfin il faut s'en consoler et se
trouver heureux d'en être sorti avec tous ses membres.*

Soigne toujours ton fils, embrasse pour moi ton mari et me croie

*ton bon frère
L. Huard*

(1) André MASSENA (6.5.1758 - 4.4.1817) vainqueur des russes à Zurich et Muotathal en 1799, maréchal en 1804, il commande l'armée de Naples depuis le début 1806.

(2) Julien-Augustin-Joseph MERMET (9.5.1772 - 28.10.1837) général de division en 1805.

(au dos)

*A Madame
Barbot marchande apothicaire
à St Servan département de
l'Ille-et-Vilaine
à St Servan*

3^{ème} division

Légion d'honneur

Paris, le 22 septembre 1806

Le Grand-Chancelier a l'honneur de transmettre à son cher confrère, Monsieur HUARD colonel du 42^{ème} de ligne, officier de la Légion d'honneur, le brevet donné par Sa Majesté Impériale et Royale, délivré par Son Altesse Sérénissime le Prince Vice-Grand-Électeur, et qu'il lui a annoncé, lorsqu'il lui a fait connaître que, sur sa proposition, Sa Majesté l'avait adjoint au Collège Électoral du département de la Manche.

Son Excellence a l'honneur de prier Monsieur HUARD de vouloir bien lui accuser la réception de ce brevet.

Collèges électoraux

Série n° ?

Département de la
Manche

Extrait des minutes de la secrétairerie d'état

DÉCRET IMPÉRIAL

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, et protecteur de la Confédération du Rhin, vu,
1° l'article 99 de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 28 floréal an 12 (18 mai 1804),

2° l'article 3 de l'acte des constitutions du 22 février 1806,

nous statuons que le collège électoral duquel doit faire partie le sieur HUARD colonel du 42^{ème} régiment de ligne, officier dans la Légion d'honneur, est celui de département du département de la Manche sur la liste duquel il sera porté par notre Préfet dans le dit département, sur la simple exhibition des présentes.

Donné à Saint-Cloud le 14^{ème} jour du mois d'août l'an de grâce 1806 et de notre règne le 3^{ème}.

Signé NAPOLÉON

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'état
Signé HUGHES B. MARET (1)

Le Ministre de l'intérieur
signé CRÉTET (2)

Vu et délivré par nous Vice-Grand Électeur
Signé Charles DAMIÈRE

Vu le Grand Chancelier
signé B.G.É.L. LACÉPÈDE (3)

(1) Hugues Bernard MARET (Dijon 22.7.1763 - Paris 13.5.1839) directeur du cabinet de Napoléon pour les affaires civiles. C'est lui qui prépare le Conseil des ministres, rédige les instructions. Il sera duc de Bassano en 1809, ministre des affaires étrangères de 1811 à 1813.

(2) Emmanuel CRÉTET (Pont-de-Beauvoisin 10.2.1747 - Auteuil, Paris 28.11.1809) directeur général des Ponts et Chaussées puis premier gouverneur de la Banque de France le 28 avril 1806, il sera ministre de l'Intérieur du 9.8.1807 au 28.9.1809.

(3) Bernard Germain Étienne de LAVILLE comte de LACÉPÈDE (Agen 26.12.1756 - Épinay-sur-Seine 6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du sénat en 1801, grand-chancelier de la Légion d'honneur en 1803, il sera comte de l'Empire en 1808 et ministre d'État le 28 mars 1809.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

A V I S

A MM. les Membres de la Légion d'honneur qui recevront un Brevet d'adjonction à un Collège électoral.

OBSERVATIONS.	ARTICLES des Actes, des Constitutions, des Loix ou Réglemens relatifs à chaque observation.
<p>EN acceptant la faveur d'être adjoint par l'Empereur à un collège, on est tenu à fixer son domicile politique dans le département ou l'arrondissement au collège duquel on est adjoint.</p>	<p>Acte du 16 thermidor an 10, article 16.</p>
<p>On ne peut être membre de deux collèges en même temps.</p>	<p>Idem 33.</p>
<p>En acquérant par l'adjonction un domicile politique, on doit, si l'on en avait précédemment un autre, y renoncer, ainsi qu'aux places qui se liaient essentiellement à ce domicile : telles sont celles qui sont indiquées en l'article 3 du règlement du 17 janvier 1806.</p>	<p>Règlement du 17 janvier 1806, art. 3. Règlement du 13 mai 1806, art. 33.</p>
<p>On devra donc, quand on aura reçu son brevet, prendre, suivant les cas où l'on se trouvera, les mesures suivantes.</p>	
<p>PREMIER CAS.</p>	
<p>On a son domicile politique dans un département ou un arrondissement autre que celui auquel appartient le collège auquel on est adjoint.</p>	

OBSERVATIONS.	ARTICLES des Actes, des Constitutions, des Lois ou Réglemens relatifs à chaque observation.
<p style="text-align: center;"><i>Conduite à tenir.</i></p> <p>Si l'adjonction n'est point acceptée, renvoyer le brevet au Ministre de l'intérieur, et en prévenir le préfet du département auquel appartient le collège.</p> <p>Si l'adjonction est acceptée, 1.^o renoncer à son domicile politique actuel, par une déclaration conforme au modèle annexé au règlement du 17 janvier 1806, sous le n.^o 6, et au présent avis, sous le n.^o 1.^{er};</p> <p>2.^o Renoncer également à toutes les places qui se lient à ce même domicile politique;</p> <p>3.^o Fixer son domicile politique dans une des communes du département ou de l'arrondissement auquel appartient le collège, par une déclaration conforme au modèle annexé au règlement du 17 janvier, sous le n.^o 5, et au présent avis, sous le n.^o 4;</p> <p>4.^o Obtenir, en conséquence de ces déclarations, une inscription sur le registre civique de l'arrondissement dont dépend cette commune;</p> <p>5.^o Adresser un <i>duplicata</i> de sa nouvelle carte civique au préfet de son nouveau département, avec le serment prescrit par l'article 56 de l'acte du 28 floréal an 12, et une lettre dans laquelle on lui annoncera qu'on a renoncé à toutes les</p>	<p>Règlement du 13 mai 1806, art. 1.^{er}, §. 3.</p> <p><i>Idem</i>, art. 33.</p> <p>Règlement du 17 janvier 1806, art. 3, 4, 5, 6 et 7.</p>

OBSERVATIONS.	ARTICLES des Actes, des Constitutions, des Lois ou Réglemens relatifs à chaque observation.
<p>places qui se liaient au domicile politique qu'on avait précédemment.</p> <p>« Il est à observer que toutes les déclarations » » dont il vient d'être question, peuvent être faites » » par des procureurs fondés; qu'alors le modèle » » n.º 1.ºr devra être remplacé par le modèle n.º 2, » » et le modèle n.º 4 par le modèle n.º 5 : on » » trouvera, sous les n.ºs 3 et 6, les modèles des » » pouvoirs relatifs à chaque espèce de déclarations.»</p> <p>On sera ensuite porté, par le préfet du département, sur la liste du collège; on recevra une carte d'électeur.</p> <p style="text-align: center;"><i>DEUXIÈME CAS.</i></p> <p>On était déjà membre d'un autre collège dans le même département.</p> <p style="text-align: center;"><i>Conduite à tenir.</i></p> <p>Si l'on accepte, et qu'il s'agisse de passer au collège de département, il suffira, pour recevoir sa carte d'électeur, d'adresser au préfet le serment prescrit par l'article 56 de l'acte du 28 floréal; mais si l'on doit passer d'un collège d'arrondissement à un autre collège d'arrondissement, il faudra suivre la marche indiquée dans le premier cas, pour ceux qui acceptent leur adjonction.</p>	<p>Règlement du 13 mai, art. 5.</p>

OBSERVATIONS.	ARTICLES des Actes, des Constitutions, des Lois ou Réglemens relatifs à chaque observation.
<p style="text-align: center;"><i>TROISIÈME CAS.</i></p> <p>On a son domicile politique dans le département et l'arrondissement auxquels appartient le collège auquel on est adjoint.</p> <p style="text-align: center;"><i>Conduite à tenir.</i></p> <p>En cas d'acceptation, il suffira, pour recevoir sa carte d'électeur, d'adresser au préfet le serment prescrit par l'article 56 de l'acte du 28 floréal an 12.</p>	
<p style="text-align: center;"><i>QUATRIÈME CAS.</i></p> <p>On a son domicile politique dans le département, et non dans l'arrondissement auquel appartient le collège.</p> <p style="text-align: center;"><i>Conduite à tenir.</i></p> <p>En cas d'acceptation, même conduite que celle qui est indiquée dans le premier cas.</p>	
<p style="text-align: center;"><i>CINQUIÈME CAS.</i></p> <p>L'adjonction a eu lieu par erreur, attendu que l'on était déjà membre du collège auquel on a été adjoint.</p> <p style="text-align: center;"><i>Conduite à tenir.</i></p> <p>La regarder comme non avenue; renvoyer le brevet au Ministre de l'intérieur, et en prévenir le préfet.</p>	

DÉPARTEMENT d. **MODÈLE N.º 1.**

ARRONDISSEMENT d.

CANTON d. *EXTRAIT du Registre destiné à recevoir les déclarations relatives au domicile politique.*

L'AN le jour du mois par-devant nous, maire de cette commune, est comparu (*nom, prénoms, qualifications*).

membre de la Légion d'honneur au grade d adjoint, par Sa Majesté l'Empereur et Roi, au collège électoral d

lequel nous a déclaré qu'il entendait cesser d'exercer ses droits politiques dans cette commune, et en transférer l'exercice dans la commune d

canton d arrondissement d département

d pourquoi il nous a requis de lui donner acte de cette déclaration, conformément aux dispositions du §. 2 de l'article 5 du décret impérial du 17 janvier 1806; et a signé avec nous.

Pour extrait conforme. A le jour du mois d de l'an

DÉPARTEMENT

d

MODÈLE N.º 2.

ARRONDISSEMENT

d

CANTON

d

*EXTRAIT du Registre destiné à recevoir les
déclarations relatives au domicile politique.*

L'AN le jour du mois par-devant
nous, maire de cette commune, est comparu (*nom, prénoms, qualifications*)

lequel, en vertu des pouvoirs sous seing privé qu'il a déposés entre nos mains,
nous a déclaré que (*nom, prénoms, qualifications*), membre de la Légion
d'honneur au grade d adjoint, par Sa Majesté
l'Empereur et Roi, au collège électoral d entendait
cesser d'exercer ses droits politiques dans cette commune, et en transférer
l'exercice dans la commune d canton d
arrondissement d département d

pourquoi il nous a requis de lui donner acte des présens dépôt et déclara-
tion, conformément aux dispositions du §. 2 de l'article } du règlement
du 17 janvier 1806 ; et a signé avec nous.

Pour extrait conforme. A
d de l'an

le jour du mois

de l'an

d

MODÈLE N.º 3.

JE soussigné (*nom, prénoms, qualifications*), membre de la Légion d'honneur, au grade d' *adjoint*, par Sa Majesté l'Empereur et Roi, au collège électoral d' *_____* donne pouvoir à Monsieur (*nom, prénoms, qualifications*), de se présenter pour moi par-devant M. le maire de la commune d' *_____* canton d' *_____* arrondissement d' *_____* département d' *_____* à l'effet de lui déclarer que j'entends cesser d'exercer mes droits politiques dans cette commune, et en transférer l'exercice dans la commune d' *_____* canton d' *_____* arrondissement d' *_____* département d' *_____*, et de requérir acte de cette déclaration, conformément aux dispositions du §. 2 de l'article 5 du décret impérial du 17 janvier 1806.

A *_____* le *_____* jour du mois d' *_____*
de l'an *_____*

Il sera nécessaire que ces pouvoirs soient légalisés par le fonctionnaire qui aura qualité pour cela, dans les lieux où se trouvera le membre de la Légion d'honneur.

DÉPARTEMENT
d

MODÈLE N.º 4.

ARRONDISSEMENT
d

MAIRIE d

CANTON
d

*EXTRAIT du Registre destiné à recevoir les
déclarations relatives au domicile politique.*

L'AN le jour du mois par-devant
nous, maire de cette commune, est comparu (*nom, prénoms, qualifications*),
membre de la Légion d'honneur au grade d adjoint,
par Sa Majesté l'Empereur et Roi, au collège électoral d
lequel, après nous avoir remis un certificat du maire de la commune
d canton d arrondissement
d département d duquel il
résulte qu'il a renoncé à exercer ses droits politiques dans la commune
d nous a déclaré fixer son domicile dans cette
commune, et vouloir y exercer ses droits politiques, conformément à l'art. 99
de l'acte des constitutions de l'Empire, du 28 floréal an 12, et au §. 4
de l'article 4 du décret impérial du 17 janvier 1806: pourquoi, et aux
fins d'être immédiatement porté sur le registre civique de l'arrondissement
d il nous a requis de lui donner acte de ces remise et
déclaration; et a signé avec nous.

Pour extrait conforme. A le jour du mois
d de l'an

DÉPARTEMENT
d

MODÈLE N.º 5.

ARRONDISSEMENT
d

MAIRIE d

CANTON

d

EXTRAIT du Registre destiné à recevoir les
déclarations relatives au domicile politique.

L'AN le jour du mois par-devant
nous, maire de cette commune, est comparu (*noms, prénoms, qualifications*),
lequel, en vertu des pouvoirs sous seing privé qu'il a déposés entre nos mains,
après nous avoir également remis un certificat du maire de la commune
d canton d arrondissement
d département d duquel il
résulte que (*nom, prénoms, qualifications*), membre de la Légion d'honneur au
grade d adjoint, par Sa Majesté l'Empereur et Roi, au
collège électoral d a renoncé à exercer ses droits politiques
dans cette commune, nous a déclaré que ledit fixait
son domicile dans notre commune, et voulait y exercer ses droits politiques
conformément à l'article 99 de l'acte des constitutions de l'Empire, du 28 floréal
an 12, et au §. 4 de l'art. 4 du décret impérial du 17 janvier 1806 : pourquoi,
et aux fins que ledit soit immédiatement
porté sur le registre civique de l'arrondissement d
il nous a requis de lui donner acte de ces remise et déclaration ; et a signé
avec nous.

Pour extrait conforme. A le jour du mois
d de l'an

MODÈLE N.º 6.

DÉPARTEMENT
ARRONDISSEMENT

Mairie

Je soussigné (nom, prénoms, qualifications), membre de la Légion d'honneur au grade d [] adjoint, par Sa Majesté l'Empereur et Roi, au collège électoral d [] donne pouvoir à M. (nom, prénoms, qualifications), de se présenter pour moi par-devant M. le maire de la commune d [] canton d [] arrondissement d [] département d [] d'y déposer les présens pouvoirs, et le certificat duquel il résulte que j'ai renoncé à exercer mes droits politiques dans la commune d [] canton d [] arrondissement d [] département d [] de déclarer que j'entends en transférer l'exercice dans la commune d [] conformément à l'article 99 de l'acte des constitutions de l'Empire, du 28 floréal an 12, et au §. 4 de l'article 4 du décret impérial du 17 janvier 1806, et de requérir acte de ces remise et déclaration, afin que je puisse être immédiatement porté sur le registre civique de l'arrondissement d []

A [] de [] jour du mois d [] de l'an []

Il sera nécessaire que les pouvoirs soient légalisés par le fonctionnaire qui aura qualité pour cela, dans les lieux où se trouvera le membre de la Légion d'honneur.

247 titre de général de brigade 1-3-1807

Osterode (1) le 1^{er} mars 1807

À Monsieur HUARD colonel
du 42^{ème} régiment d'infanterie

Je vous annonce avec plaisir, Monsieur que l'Empereur par décret du 1er mars 1807 vous a nommé général de brigade. En attendant que vous ayez reçu une désignation en cette qualité, vous êtes autorisé à porter les marques distinctives de votre nouveau grade.

Le Ministre de la guerre
Prince de Neuchâtel
signé Maréchal Louis BERTHIER (2)

(1) Ostroda en Pologne, quartier général de Napoléon à environ 200 km au nord de Varsovie et environ 100 km au sud-ouest des champs de bataille d'Eylau (8.2.1807) et de Friedland (14.6.1807).

(2) Louis Alexandre BERTHIER (Versailles 20.11.1753 - Bamberg 1.6.1815) chef d'état-major de l'armée d'Italie, ministre de la Guerre du 11.11.1799 au 4.4.1800 puis du 8.10.1800 au 9.8.1807, maréchal en mai 1804, il est prince Neuchâtel et de Vallengrin depuis mars 1806. Il sera nommé prince de Wagram en août 1809.

Lettre de LAMARQUE à BERTHIER 28-4-1807
(SHD n° 8Yd1116)

Armée Française
dans le Royaume
de Naples

Au Quartier-Général
Naples le 28 avril 1807

État-Major-Général

Monseigneur,

J'ai l'honneur de prévenir Votre altesse Sérénissime que d'après la disposition de S.M. le Roi de Naples, j'ai permis à Mr le général HUARD, ex-colonel du 42^e régiment qui vient d'être promu au grade de général de se rendre à Venise pour régler la comptabilité du Corps.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse Sérénissime, le très humble et très obéissant serviteur.

Le général faisant fonction de chef de l'État-Major-Général
Signé LAMARQUE

À S. A. le prince
Alexandre
Ministre de la Guerre

Venise, le 16 Mai 1807

Je t'apprends, ma bonne amie, que sa majesté l'Empereur, par décret du 1er mars dernier, m'a nommé général de brigade, et que je suis employé en cette qualité à l'armée française dans le royaume de Naples. Cet avancement me met aujourd'hui fort à mon aise et me fournit de nouveaux moyens de te faire du bien ; compte donc toujours sur l'amitié de ton bon frère. Ton fils doit maintenant savoir écrire ; je veux avoir de ses nouvelles ; je veux qu'il m'écrive lui-même, et de sa petite main ; tu mettras sa lettre dans la tienne. Je suis ici en mission pour sa majesté le roi de Naples (1), et je compte en partir sous peu, pour continuer mon voyage. J'espère être de retour à Naples vers la mi-juillet ; écris moi pour ce tour. Soigne toujours avec la plus grande attention l'éducation de ton fils, parce que j'espère avec ce moyen, le rendre un jour l'appui de la famille. Embrasse ton mari pour moi, et crois que toujours je t'aimerai

*à toi pour la vie
L.Huard*

J'oubliai encore de te dire que l'Empereur m'a aussi nommé membre du collège électoral du département de la Manche (2).

Adresse :

*Mr Huard général de brigade
commandant la province de Salerne
armée française dans le royaume de
Naples*

(1) Joseph BONAPARTE (7.1.1768 - 28.7.1844) roi de Naples du 15.2.1806 au 15.6.1808. Il a approuvé la mission de Léonard HUARD qui est d'éclaircir la comptabilité de son corps d'armée. (lettre du 28.4.1807 du général LAMARQUE « faisant fonction de chef d'état-major »)

(2) le 14.8.1806

(au dos)

N° 9
ARM D'ITALIE

*à Madame
Madame Barbot apothicaire
à St Servan département d'Ille-et-Vilaine
France à Saint Servan*

Lettre n°7

249 titre de général de brigade à l'armée de Naples 24-1-1808

2^{ème} division

Bureau de
l'État-major

Lettres de Service

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin, ayant à nommer un général de brigade pour être employé en cette qualité à l'armée de Naples a fait choix de M. HUARD.

Il est en conséquence ordonné aux officiers généraux, aux officiers d'état-major, à ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandants des corps et à tous autres qu'il appartiendra de le connaître et faire reconnaître en la dite qualité par ceux étant à leurs ordres.

Fait à Paris le 1^{er} mars 1807.

Le Ministre de la Guerre
Pour duplicata expédié le 24 janvier 1808
Le Ministre de la Guerre
Signé Comte d'HUNEBOURG (1)

(1) Henri Jacques Guillaume CLARKE (Landrecies 17.10.1765 - Neuwiller-lès-Saverne 28.10.1818) ministre de la Guerre du 9.8.1807 au 3.4.1814, il est comte de Hunebourg en 1808 et sera nommé duc de Feltre en 1809.

Napoli 21 giugno 1808 (1)

Ordine Reale delle due Sicilie

E pregator del riscontro

Il Gran Cancelliere

Al signore generale di brigata HUART

Con decreto de 18 maggio prossimo scorso S. M. si è degnata nominata cavaliere dell'Ordine Reale delle due Sicilie (2), e con altro decreto de ' 20 dil'ha nominata commendatore di esso ordine. Con mio sommo piacere mi affreto a darte parte della grazia fattale da S. M., e le sarà rimessa la decorazione corrispondente subitochè faranno terminate.

Profitto di questa occasione per confermarte gli attestati del mio rispetto, e considerazione.

signé Bagli BICIGNANO

(1) Naples, 21 juin 1808
Ordre Royal des Deux-Siciles

En le priant de répondre

Le Grand Chancelier
À Monsieur le général de brigade HUART

Selon le décret récent du 18 mai dernier, S. M. a daigné le nommer chevalier de l'Ordre Royal des Deux-Siciles et selon l'autre décret du 20, l'a nommé commandeur de cet ordre. Pour mon plus grand plaisir, je m'empresse de prendre part à la grâce effective de S. M. et la décoration correspondante lui sera remise aussitôt que j'aurai terminé.

Je profite de cette occasion pour lui confirmer les attestations de mon respect et de ma considération.

(2) L'ordre royal des Deux-Siciles institué par le roi Joseph BONAPARTE le 24.3.1808 est divisé en trois classes : 50 dignitaires, 100 commandeurs et 650 chevaliers. Il continuera jusqu'au 1.1.1819, date où Ferdinand IV le remplacera par l'ordre de Saint-Georges de la Réunion.

Lettre du capitaine AUDOUIN à CLARKE, ministre de la Guerre 22-11-1808
(SHD n° 8Yd1116)

3487
26 novembre

St-Malo le 22 novembre 1808

AUDOUIN Capitaine adjudant de la place de St-Malo
à Monseigneur le Comte d'Hunebourg, Ministre de la Guerre

Monseigneur,

La famille de M. le Général de brigade HUARD commandant il y a 18 mois la Province de Salerne, n'a pas donné de ses nouvelles depuis cette époque, de façon qu'on est dans la plus grande inquiétude sur son compte. La bonté de votre cœur m'est un sûr garant que vous aurez celle de me faire mander où peut être dans ce moment, ce général. Sa famille vous en aura la plus grande reconnaissance ainsi que moi, Monseigneur qui ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

signé AUDOUIN

1^{ère} division

N° 3925

Légion d'honneur

Paris, le 30 janvier 1809

Le Grand-Chancelier,
À Monsieur le général HUARD, officier de la
Légion d'honneur, Chevalier de l'Empire, commandant
la division des Abruzzes

J'ai reçu, Monsieur le général et cher confrère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 janvier, relativement à l'ordre royal des deux-Sicules.

Lorsqu'il me sera permis de demander de nouveau à Sa Majesté Impériale et Royale des autorisations relatives à cet ordre, je m'empresserai de soumettre votre vœu à Sa Majesté.

Je saisirai toujours avec plaisir l'occasion de faire ce qui pourra vous être agréable.

Recevez, Monsieur le général et cher confrère, l'assurance de tous les sentiments que vous m'avez inspirés.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé B.G.É.L. comte de LACÉPÈDE (1)

(1) Bernard Germain Étienne de LAVILLE comte de LACÉPÈDE (Agen 26.12.1756 - Épinay-sur-Seine 6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du sénat en 1801, grand-chancelier de la Légion d'honneur en 1803, comte de l'Empire en 1808 il sera ministre d'État le 28 mars 1809.

252 titre de général de brigade à l'armée d'Italie 20-2-1809

2^{ème} division

Bureau des
états-majors

Lettres de service

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin, ayant à désigner un général de brigade pour être employé en cette qualité à l'armée d'Italie a fait choix du général HUARD.

Il est en conséquence ordonné aux officiers d'état-major, à ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandants des corps et à tous autres qu'il appartiendra de la connaître et faire reconnaître en la dite qualité par ceux à leurs ordres.

Fait à Paris le 20 février 1809.

Le Ministre de la Guerre
Signé Comte d'HUNEBOURG (1)

(1) Henri Jacques Guillaume CLARKE (Landrecies 17.10.1765 - Neuwiller-lès-Saverne 28.10.1818) ministre de la Guerre du 9.8.1807 au 3.4.1814, il est comte de Hunebourg en 1808 et sera nommé duc de Feltre en 1809.

Lettre de CLARKE à LAMARQUE 20-2-1809
(SHD 7Yd467 E46)

Minute de la lettre écrite par le ministre de la Guerre à son Altesse Royale le vice-roi d'Italie

Ministère de la Guerre

Monseigneur,

J'ai l'honneur de prévenir votre Altesse Royale qu'en répond des ordres de Sa Majesté Impériale et Royale, j'ai ordonné au général de division LAMARQUE et aux généraux de brigade ABBÉ, HUARD et PEYRI qui sont à l'armée de Naples de se rendre en poste à Milan pour être employé, savoir le général de division LAMARQUE et le général de brigade PEYRI dans le royaume d'Italie et les généraux de brigade ABBÉ et HUARD à l'armée d'Italie.

signé CLARKE

En marge

LAMARQUE : faire des notes pour les autres généraux

Lettre de LAMARQUE à CLARKE 25-3-1809
(SHD 7Yd467 48)

À Milan le 25 mars 1809

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer votre Excellence que conformément à ses ordres qui ne me sont parvenus que le 10 de ce mois, je suis arrivé à Milan.

Son Altesse Impériale m'a désigné pour commander la 4^e division de l'armée d'Italie dont le Quartier Général est provisoirement établi à Vérone.

Ayant laissé un de mes aides de camp malade à Naples, Sa majesté le Roi des Deux Siciles a autorisé à me suivre M. DURRIEU chef de bataillon adjoint à l'État Major général de l'armée de Naples.

J'ai l'honneur de rappeler à Votre Excellence que je lui ai écrit le 4 de ce mois pour la prier de nommer cet officier supérieur mon aide de camp.

De votre Excellence
le très humble et très obéissant serviteur
le général de division
Signé Maximilien LAMARQUE

Monseigneur le comte d'HUNEBOURG
Ministre de la Guerre à Paris

Lettre de CLARKE à MURAT 10-4-1809
(SHD 7Yd467 49)

Ministre de la Guerre

10 avril 1809

Sire,

L'Empereur informé que les généraux LAMARQUE, HUART, ABBÉ et PEYRI n'étaient point arrivés à Milan le 25 mars, désire que Votre Majesté leur ordonne de partir dans les 24 h et de se rendre en toute diligence à la destination qui leur a été donnée par mes lettres du 17 février.

signé CLARKE

3^{ème} division

N° 31179

Légion d'honneur

Paris, le 24 avril 1809

Le Grand-Chancelier, Ministre d'État
à Monsieur le général HUARD, officier de la Légion
d'honneur, commandant de l'ordre royal des deux-Sicules, commandant
la division des Abruzzes à Chieti, Royaume de Naples

J'ai reçu, Monsieur le général et cher confrère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 décembre dernier, pour m'annoncer que vous aviez perdu votre brevet d'adjonction au collège électoral du département de la Manche, dans la campagne des Calabres, et pour m'engager à vous en envoyer un duplicata. Ce brevet revêtu du visa de S.A.S. le Prince vice grand Électeur vient de me parvenir ; je me suis empressé de le signer et j'ai l'honneur de vous le faire passer.
J'ai l'honneur de vous saluer.

signé B.G.É.L. comte de LACÉPÈDE (1)

(1) Bernard Germain Étienne de LAVILLE comte de LACÉPÈDE (Agen 26.12.1756 Épinay-sur-Seine 6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du sénat en 1801, grand-chancelier de la Légion d'honneur en 1803, comte de l'Empire en 1808 il est ministre d'État depuis le 28 mars 1809.

254 titre de commandant de la Légion d'honneur 27-7-1809

Au quartier impérial à Schönbrunn
le 27 juillet de l'an 1809

À Monsieur HUARD général de brigade

Je vous préviens, Monsieur, que l'Empereur, par décret de ce jour vous a nommé commandant dans la Légion d'honneur.

Sa Majesté m'autorise à vous donner cet avis provisoire, en attendant celui que vous recevrez officiellement du Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Le Vice-Connétable, Major-général,
signé Alexandre (1)

(1) Louis Alexandre BERTHIER (Versailles 20.11.1753 - Bamberg 1.6.1815) ministre de la Guerre du 11.11.1799 au 4.4.1800 puis du 8.10.1800 au 9.8.1807 a été nommé prince Neuchâtel et de Vallengrin en mars 1806. Contrairement aux lettres précédentes, BERTHIER signe maintenant de son prénom Alexandre seul, comme ses "frères" les autres souverains de l'Europe ! En outre, il a reçu le titre de major-général de la Grande Armée en août 1805 et celui de vice-connétable en août 1807. Il sera bientôt fait prince de Wagram en août 1809.

255 titre de commandant de la Légion d'honneur 27-7-1809

1^{ère} division

n°

Légion d'honneur

Duplicata

Paris, le 27 juillet 1809

Le Grand-Chancelier, Ministre d'État
À Monsieur HUARD, commandant de la
Légion d'honneur, général de brigade

L'Empereur et Roi, en Grand-Conseil, vient de vous nommer, Monsieur, l'un des commandants de la Légion d'honneur.
Je m'empresse de vous annoncer ce témoignage éclatant de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et Royale et de la reconnaissance de la Nation.

Signé B.G.É.L. comte de LACÉPÈDE (1)

(1) Bernard Germain Étienne de LAVILLE comte de LACÉPÈDE (Agen 26.12.1756 - Épinay-sur-Seine 6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du sénat en 1801, grand-chancelier de la Légion d'honneur en 1803, comte de l'Empire en 1808 il est ministre d'État depuis le 28 mars 1809.

Lettre de Léonard HUARD à MACDONALD 1-10-1809
(SHD n° 8Yd1116)

Aile droite de l'armée
d'Italie aux ordres
de S. E. le Maréchal
d'Empire Duc de Tarente

À son Excellence
Monseigneur le Maréchal d'Empire
Duc de Tarente

Monseigneur,

Sa Majesté le Roi Joseph Napoléon, instituteur de l'ordre royal des deux Siciles daigna par décret du 20 mai 1808 me nommer commandeur de cet ordre ; Sa Majesté le Roi Joachim Napoléon eut la bonté de me faire remettre avant mon départ de Naples pour l'armée d'Italie, le ruban et la décoration de l'ordre des deux Siciles mais ne pouvant la porter sans l'autorisation de S. M. l'Empereur et Roi, plein de confiance dans l'intérêt que porte Votre Excellence à tous les militaires qui servent sous ses ordres, je la prie de vouloir bien s'employer en ma faveur pour me faire obtenir de Sa Majesté l'Empereur, la permission de porter cette décoration.

En conservant une éternelle reconnaissance pour la bonté dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer jusqu'à ce jour, je la prie de croire aux sentiments du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

signé L. HUARD
Général de Brigade

Gratz le 1^{er} octobre 1809

1^{ère} division

N° 7238

Légion d'honneur

Paris, le 9 février 1810

Le Grand-Chancelier, Ministre d'État,
À Monsieur le Baron HUARD, l'un des commandants
de la Légion d'honneur, général de brigade,
commandant l'avant-garde de l'armée française

J'ai reçu, Monsieur le général, Baron et cher confrère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 décembre.

J'ai l'honneur de vous envoyer avec bien du plaisir un duplicata de votre brevet de commandant de la Légion d'honneur, celui que je vous avais adressé ne vous étant pas parvenu.

Agréez, Monsieur le général, Baron et cher confrère, l'assurance de tous les sentiments que vous m'avez inspirés.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé B.G.É.L. comte de LACÉPÈDE (1)

(1) Bernard Germain Étienne de LAVILLE comte de LACÉPÈDE (Agen 26.12.1756 - Épinay-sur-Seine 6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du sénat en 1801, grand-chancelier de la Légion d'honneur en 1803, comte de l'Empire en 1808 il est ministre d'État depuis le 28 mars 1809.

répondu le 4 novembre 1810 - 27 septembre 1810

L. HUARD Baron de l'Empire, l'un des Commandants de la légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre Royal des deux Siciles, Général de Brigade *Commandant la Division du Frioul, Armée d'Italie*

J'ai reçu, mon bon ami, ta lettre du 4 septembre dernier, elle m'est parvenue par les soins de ton beau-frère, monsieur Guérangal (1) ; cette lettre m'a pénétré de la plus vive douleur ; je devais d'autant moins m'y attendre que dans toutes les précédentes tu me paraissais fort content de ton sort, et jouir d'une fortune considérable. Au moment où je comptais me rendre au pays et passer mon carnaval avec ma famille, je reçois la nouvelle du désastre de ta maison (2). Juge de l'impression qu'elle m'a faite...Il faut renoncer à mes projets, et penser sans autres réflexions à rendre ton sort actuel moins pénible. Je voudrais bien, mon cher ami, rétablir sur le champ ta fortune, mais je ne le puis malheureusement. Je ne possède que mon emploi, et la dotation que m'a faite S. M. l'Empereur et que je ne puis aliéner sous aucun prétexte. Cependant je veux venir à ton secours et faire ce qui dépendra de moi pour améliorer le sort de ta malheureuse famille. J'ai deux mille francs de rente sur la légion d'honneur (3). Je te les cède, tu les toucheras tous les six mois sur extrait de revue que je t'enverrai régulièrement. Cette somme te sera comptée à Paris, ou à la caisse du département que tu habites, par les soins de S. E. le grand Trésorier de la légion d'honneur. Cette rente est sûre, et exempte de toute imposition. Je t'envoie l'extrait de revue pour le 1er semestre de 1810. Aussitôt que tu l'auras reçue, tu l'adresseras tout simplement à S. E. Monseigneur le grand Trésorier de la légion d'honneur, et de suite tu recevras l'ordonnance pour être payé à la caisse de ton département.

Si tu persistes dans l'idée de venir me rejoindre, tu en es parfaitement le maître, j'aurai beaucoup de plaisir à te voir et nous prendrions ensemble les mesures les plus efficaces pour assurer la situation de ta famille. Je te fais passer douze cents francs

(1) Pierre Julien de QUERANGAL, époux de Julie LECOINTE soeur de Marie l'épouse de Jean HUARD. Il est ou sera commandant du port de Rochefort.

(2) 18.8.1810 : Jean HUARD se déclare en faillite au tribunal de commerce de Lorient.

(3) rente de commandant de la Légion d'honneur. Léonard HUARD a été nommé le 27.7.1809.

pour entreprendre ce voyage. Si tu te décides il faudrait te mettre en route afin de passer les montagnes avant la mauvaise saison. Partant de Lorient tu devras passer à Lyon , de Lyon à Milan. Arrivé dans cette ville, tu t'informerás à l'état major général de l'armée de la position que j'occupe. Car il pourrait bien se faire que d'ici à ton arrivée j'eusse changé de résidence. Mais une fois arrivé à Milan tu n'auras plus que quelques jours de marche à faire pour me rejoindre. Il faudrait faire ce voyage par la diligence ; tu le peux jusqu'à Milan ; et tu aurais la faculté de pouvoir porter ton bagage avec toi. Avant de partir de Lorient, tu songeras à fixer ta famille de manière qu'elle ne souffre point de ton absence, et lorsque tu seras près de moi tu lui feras passer toi-même les secours dont je pourrais disposer. Je charge Monsieur Guérangal de te faire passer cette lettre, et les douze cents francs que je t'envoie. Mande-moi le jour de ton départ de Lorient, et ceux de ton arrivée à Lyon et à Milan. Tu trouveras une lettre de moi poste restante à Milan.

Adieu mon ami ; je t'embrasse bien cordialement, toi, ta femme, et tes enfants. J'aurais eu tant de plaisir à te voir cet hiver...

Tout à toi,

Udine, le 27 septembre 1810

L. Huard

1810

Le 28 novembre, adressé l'extrait de revue N°7238 daté à Udine du 4 octobre 1810, par le commissaire des guerres faisant fonction de sous-inspecteur aux revues, et pour le 1er semestre de la Légion d'honneur acquis à mon frère, montant ci 1000 F. adressé à son Excellence le grand trésorier, avec prière de m'envoyer pour paiement une ordonnance sur le payeur du Morbihan ou Lorient.

Copie de la lettre de Monsieur le général HUARD
à Monsieur de QUERANGAL

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 11 du courant et par laquelle vous me faites part de l'affligeante position dans laquelle se trouve mon frère. J'étais loin de présumer ce désastre car dans sa dernière, il me parlait comme un homme très satisfait de son sort. Quelles sont donc les causes d'un changement si subit ? Je n'ose chercher à les pénétrer. Ce qui me soulage dans un moment si pénible, c'est que, Monsieur, vous m'assurez que mon frère n'a manqué ni à l'honneur ni à la délicatesse et que dans son malheur il est toujours digne des gens de biens. Je partage bien, Monsieur, les sentiments qui vous animent à son égard et veux, comme vous, lui prouver qu'il n'a point à faire à un frère ingrat. Je ne suis pas en état de rétablir sa fortune mais je veux tout faire pour maintenir sa famille dans une honnête situation. Je lui assure, ma vie durant, 2000 Francs de rente, exempts de toute imposition et payables à Paris tous les six mois. Cette rente est assurée et sera payée par S.E. le grand trésorier de la Légion d'honneur, en attendant que je puisse acheter une propriété sur laquelle pourra se retirer cette malheureuse famille. Je prendrai soin de son fils et son éducation sera l'objet de ma sollicitude. J'écris à mon frère de venir me joindre le plus tôt qu'il pourra. Lorsque nous serons réunis, nous aviserons aux moyens les plus prompts d'améliorer le sort de sa femme et de ses enfants. Je vous adresse 1200 F. que je vous prie de lui faire tenir pour le mettre à même d'entreprendre le voyage. Ne serait-il pas convenable, Monsieur, que cette famille quittât Lorient ? Parlez en avec votre frère, aidez le de vos conseils, il doit en avoir besoin dans une circonstance aussi fâcheuse. Je profite, Monsieur, de l'offre que vous me faites de vous adresser ma réponse à la lettre de mon frère ; je vous prie instamment de la faire tenir le plus promptement possible.

Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre commune famille, et qu'à vous prier de lui continuer vos bontés ; votre lettre m'a fait trop d'impression pour que je ne m'estime pas très heureux de pouvoir un jour faire votre connaissance. En attendant, Monsieur, agréez les assurances de l'estime particulière avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Signé L. H.
Armée française
en Italie

6ème division militaire
département de Passariano
en Frioul

Udine 27 septembre 1810

6ème Division militaire
Département de Passariano (1)

Udine, le 28 novembre 1810

Répondu le 21 décembre et 6 janvier 1811

L. HUARD Baron de l'Empire, l'un des Commandants
de la légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre Royal
des deux Siciles, Général de Brigade *commandant la division du Frioul*

Ecrit le 8 février 1811 - Saint-Malo 21 février

Je reçois à l'instant, mon bon ami, ta lettre du 4 courant, ensemble celle de ton épouse et de tes enfants ; tout cela m'a fait un grand plaisir, tous sont bien aimables ; il faut donc toujours penser à eux. Peut-être un jour feront-ils ma joie ; tu me parles encore de tes malheurs ; il faut, mon bon ami, t'armer de philosophie et chercher dans ton caractère les moyens de combattre tes revers. Songe à ta femme, à tes enfants, et réfléchis à ce qu'ils deviendraient si tu te laissais abattre par l'infortune ; c'est au contraire dans une pareille circonstance qu'il faut du courage et de la fermeté. Tes malheurs ne sont pas ton ouvrage, il ne t'enlèvent point l'estime de tes concitoyens, et ce doit être ta plus grande consolation ; vis donc dans l'espoir d'un avenir heureux, et songe qu'il n'y a que des âmes solides qui ne savent pas résister aux coups de l'adversité. Tu ne me parais pas d'avis d'éloigner ta famille de Lorient, et tu me donnes des raisons qui me font adopter ton sentiment. En effet ton épouse ayant sa famille et ses amis dans cette ville, elle y sera mieux que partout ailleurs, surtout en y jouissant de l'estime des gens de bien qui connaissent les causes de la décadence de ta maison, et qui savent qu'on ne peut sans injustice, les attribuer à la malversation ou à l'improbité. Tu fais encore bien de ne pas vendre ton habitation, car en effet dans la circonstance où tu te trouves tu pourrais bien n'en pas retirer la moitié de sa valeur. Conserve la donc, et nous tâcherons de lever l'hypothèque de 11600 que tu as consenti. Au moyen de ce dégageant tu me donneras un asile, lorsque je me retirerai du service. Tu me demandes des détails sur l'Italie. Beaucoup d'autres ont écrit sur ce beau pays et chacun d'eux l'a peint comme il le voyait. Pour moi je dis que le ciel de l'Italie est le plus beau

(1) Bourg près d'Udine ayant une belle villa qui fut habitée par le général BONAPARTE pendant les préliminaires de la paix de Campo-Formio.

du monde, et le sol très fertile. Les villes y sont en général grandes et belles, elles associent l'opulence et la grandeur, par un grand nombre de palais, et par de grandes rues assez exactes et ordinairement flanquées de trottoirs qui permettent aux piétons d'éviter les éclaboussures ; sur ces trottoirs passe tout le monde, riche, pauvre, courtisan, seigneur, 1ère et 2nde autorité du pays, cela est égal. Personne ne se dérange, à moins que vous ne soyez couverts de vos reliques, car alors on vous connaît et si on vous fait place, c'est moins par déférence que par crainte. Néanmoins il est très rare qu'un étranger, et surtout un Français soit insulté, à moins que lui-même ne soit le provocateur, encore quand il est connu, ou qu'il a médusé son agresseur en parlant sa langue, et en faisant ronfler les expressions qui lui sont propres, le laisse t'on passer, sans l'inquiéter ; au contraire on lui fait excuse ; mais pour cela il faut être militaire ou au moins savoir en prendre le ton : car rien n'est plus abject et plus timide en général, que le peuple italien, malgré l'orgueil qu'il affecte dans toutes les occasions. Je pourrais beaucoup m'étendre sur ce chapitre mais cela deviendrait inutile ; lorsque tu seras près de moi tu reconnaîtras la justesse de mes observations, et tu apprécieras par toi-même les descendants des anciens Latins, et tu verras qu'en appréciant les anciens par ceux d'aujourd'hui, les uns et les autres ne durent être que couailles (1). Cela s'entend seulement des peuples, car l'Italie conserve de grands souvenirs ; mais ils appartiennent aux Romains, à cette nation grande, guerrière, généreuse, qui en

(1) Extrémité d'un étang qui reste à sec quand les eaux sont basses.

faisant tout pour elle, fit tout pour le monde. J'ai visité à Rome, dans la Campanie heureuse, et dans beaucoup d'autres pays d'Italie les monuments qui, depuis deux mille siècles et plus attestent la grandeur et la majesté de cet ancien peuple romain ; j'ai toujours été pénétré d'un saint respect pour ceux qui dirigèrent et pour ceux qui construisirent de pareils ouvrages. Ils ne sont plus ces anciens Romains ! Tout passe ; César aujourd'hui devant le génie qui nous guide, serait un mince général, malgré tout le respect que nous portons à sa tactique.

Quoique l'Italie soit un pays chaud, dans toutes les saisons on y porte l'habit de drap. En été, les nankins (1) et les basins (2), en vestes et culottes, sont de mise ; la mode habituelle est la française ; ainsi viens avec ton costume ordinaire ; je pense que ta toilette est montée ; ceci te regarde ; je ne puis là-dessus te donner d'idées, parce que je ne porte que des habits militaires, et que notre mode est toujours la même. J'ai seulement un habit bourgeois duquel je m'affuble, afin de ne pas être exposé à une infinité de salutations, qui me gêneraient parce qu'il faudrait les rendre, et parce que j'aime bien être ignoré. Ma vie est un peu philosophique et retirée ; j'ai beaucoup vu, et l'expérience m'a démontré qu'il fallait dans toutes les occasions de la vie, savoir se convenir à soi-même. Je suis naturellement gai, peu soucieux de mes intérêts prenant le temps comme il vient, et l'employant d'après mes goûts. Je me fais une fête de te voir, j'irai à ta rencontre jusqu'à Vicence, et je t'emmènerai dans une jolie calèche ; mais si tu es décidé à venir, pars bien vite, sans quoi tu éprouveras bien des mauvais tours, pour passer les montagnes des Alpes. Je ne te donne point de conseil,

(1) Toile de coton, ordinairement d'un jaune chamois, qui s'est d'abord fabriquée à Nankin.

(2) Etoffe croisée dont la trame est de coton et la chaîne de fil ou de coton.

je crois que tu ferais bien d'attendre le mois de mars pour te mettre en route ; au reste fais ce que tu jugeras à propos, et songe toujours que tu n'arriveras jamais assez tôt. Avant de partir établis bien ta famille, et quant du seras près de moi, tu songeras à lui faire passer tous les secours que nous serons à même de lui envoyer. Je ne réponds point à ma belle-sœur par le courrier, parce que je monte à cheval dans le moment, mais l'espère qu'elle me pardonnera, et qu'elle croira à tout l'attachement que je lui porte. Je proteste ici que de ma vie je ne jouirai d'un plus grand plaisir que de l'embrasser et de lui dire vous êtes ma bonne sœur, puisque vous êtes l'épouse de mon frère. Par le prochain courrier je lui enverrai mon petit placet, auquel je la prierai de faire réponse. Et mon petit grec Aristide et mes petites grecques Anaïs et Zoé, comme elles sont gentilles ! Je vous embrasse tous mes petits neveux, malgré que vous fassiez blanchir mes cheveux, oui je vous embrasse et de bien bon cœur ; je n'ai plus que vous dans le monde, et les enfants de ma bonne Manon, de ma chère sœur, que j'ai toujours bien aimée. Elle m'a écrit dernièrement ; elle est furieusement en colère de ce que je n'ai pas été au pays ; je lui en ai dit la raison. La cousine Caignon m'a écrit aussi et m'invite bien à aller les voir. Cela sera pour un autre tour. Si tu pars ne manque pas de m'instruire du jour de ton arrivée à Lyon et à Milan. Dans cette dernière ville tu prendras des renseignements sur ma résidence, dans le cas où j'en changerais.

J'embrasse ta femme, tes enfants, et toi bien fort.

L. Huard

M^e DEJOLY

M^e DEJOLY avocat au conseil d'État

Biens en Hanovre
Lot de 4003 F. 72c.

6 décembre 1810

M. le Baron HUARD
général de brigade

Département de la Seine 75c.

L'an 1810, le 6^{ème} jour du mois de décembre

Monseigneur le Prince Archichancelier de l'Empire a présidé, dans son palais, la séance du Conseil du sceau des titres, où étaient présents, Son Excellence M. le Comte G. GARNIER Président du Sénat (1) ; M. le Comte SAINT-MARTIN Sénateur (2) ; M. le Comte COLCHEN Sénateur (3) ; M. le Comte d'HAUTERIVE Conseiller d'état (4) ; M. le Comte Neri CORSINI Conseiller d'état (5) ; M. le Baron DUDON Maître des Requêtes, Procureur général du Conseil (6) ;

Et nous Secrétaire général soussigné.

Son Altesse Sérénissime a fait donner lecture de la requête présentée par M. Léonard HUARD SAINT-AUBIN, général de brigade, l'un des commandants de la légion d'honneur, commandant le département du Passariano

tendante à ce qu'il plaise à S.A.S. ordonner qu'il lui soit délivré des lettres d'investiture des biens qu'il a plu à Sa Majesté impériale et royale d'attacher au titre de Baron de l'Empire, dont le dit sieur SAINT-AUBIN a été revêtu par décret du 15 août 1809.

À l'instant a été introduit M^e DEJOLY, avocat au Conseil d'état, autorisé par décision de S.A.S. à représenter mon dit sieur SAINT-AUBIN ; M^e DEJOLY a déposé sur le bureau, pour être jointe aux présentes, expédition de la procuration à lui donnée par mon dit sieur SAINT-AUBIN. Cette procuration a été passée devant le sous-inspecteur aux revues près les troupes stationnées en Frioul le 5 octobre 1810, l'original d'icelle dûment légalisé a été déposé pour minute à M^e CABAL, suivant acte reçu par lui et son collègue notaire à Paris le 2 novembre 1810, le tout enregistré.

(1) Germain GARNIER (Auxerre 8.11.1754 - Paris 4.10.1821) écrivain économiste, comte de l'Empire, il fut préfet de Seine-et-Oise (1800 - 1804) et deviendra pair de France et ministre d'Etat sous Louis XVIII.

(2) Jean François Félix SAINT-MARTIN DE LA MOTTE (Turin 8.2.1762 - Turin 10.11.1818) savant italien de Turin, ancien préfet du département de la Sésia (1802 - 1804), sénateur et comte de l'Empire.

(3) Jean Victor COLCHEN (Metz 5.11.1751 - Paris 21.7.1830) ancien ministre des affaires extérieures (5.2 - 6.11.1795), ancien préfet de la Moselle (1800 - 1805), sénateur en 1805, membre du Conseil du sceau des titres en 1808, comte de l'Empire en 1809, il deviendra pair de France sous Louis XVIII.

(4) Alexandre Maurice BLANC de LA NAUTTE comte d'HAUTERIVE (Aspres 14.4.1754 - Paris 28.7.1830) chef de division au ministère des relations extérieures, garde des archives du ministère en 1807, il s'occupe au Conseil d'État de la formation des secrétaires d'ambassade.

(5) Neri Marie Joseph CORSINI (1771 - 1845), Romain, conseiller d'État, comte de l'Empire en 1810, il deviendra ministre à Florence.

(6) Jean-François Pierre Cécile DUDON (Bordeaux 16.6.1778 - Paris 26.3.1857), auditeur au Conseil d'Etat en 1803, baron en 1808, maître des requêtes et procureur général du Conseil du sceau en 1810.

Le Secrétaire général, de l'ordre de S.A.S., a donné lecture du décret qui accorde et spécifie ces biens, et dont teneur suit :

Au Palais de Compiègne, le 8 avril 1810,

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, etc. etc.

sur le rapport de notre Ministre d'État, Intendant général du Domaine extraordinaire, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Sur les biens que nous nous sommes réservés dans la province de Hanovre, dont la prise de possession a eu lieu en exécution de notre décret du 4 août 1807, ceux compris dans les 173 états annexés au présent et produisant un revenu total de 786264 Francs 45 centimes, sont affectés conformément à notre décret du 15 août 1809, à faire partie de la dotation du titre que nous avons conféré aux officiers de nos armées et autres fonctionnaires. Ci-après dénommés savoir les biens détaillés dans l'état n°152 montant à un revenu de 4003 Francs 72 centimes à M. HUARD général.

Article 2. En conséquence, aucune portion de ces biens ne pourra être aliénée ou échangée qu'avec notre autorisation spéciale. Les fonds qui proviendront de ces ventes ne pourront être employés qu'en actions de notre Banque impériale, en rentes à 5% sur le Grand-livre de la dette publique, ou en achats de terres dans l'intérieur de notre Empire, conformément aux règles prescrites par nos statuts.

Article 3. La jouissance des biens énoncés en l'état ci-annexé, partira du 1er juillet 1809.

Article 4. Les dits biens, dans le cas d'extinction de la descendance masculine et légitime, sont réversibles à la Couronne.

Article 5. Le présent décret et les états y annexés seront adressés, conformément à l'article 25 du titre II, section I^{ère} de nos lettres patentes du 1er mars 1808, par notre Ministre d'état Intendant général du domaine extraordinaire, à notre cousin le Prince Archichancelier (1), pour l'accomplissement de toutes les formes prescrites par les statuts constitutifs des fiefs de notre Empire.

Article 6. Notre Ministre d'état Intendant général du domaine extraordinaire est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé Napoléon

Par l'Empereur :

Le Ministre-Secrétaire d'état, signé le Duc de BASSANO (2)

Pour copie conforme :

Le Ministre d'état Intendant général du Domaine extraordinaire,
Signé DEFERMON (3)

(1) Jean Jacques Régis CAMBACÉRÈS duc de Parme (Montpellier 18.10.1753 - Paris 8.3.1824) deuxième consul du Consulat, il est conseiller d'État et membre du conseil privé. Il a été nommé archichancelier de l'Empire, fonction mal définie.

(2) Hugues Bernard MARET, duc de Bassano (Dijon 22.7.1763 - Paris 13.5.1839) directeur du cabinet de Napoléon pour les affaires civiles, duc de Bassano depuis le 15.8.1809, il sera ministre des affaires étrangères du 17.4.1811 au 19.11.1813.

(3) Jacques DEFERMON (Maumusson 15.11.1752 - Paris 20.7.1831) ministre d'État le 9.8.1807, comte de l'Empire en 1808, est nommé à la direction du domaine extraordinaire en 1810.

Province de

N° 152

Procès-verbal de composition d'une dotation de 4000 Francs

Au nom de Sa Majesté Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin :

Nous soussigné Brun d'AUBIGNOSE (1), Commissaire impérial délégué pour l'exécution, dans le pays d'Hanovre et de Munster, des décrets impériaux des 4 août 1807, 10 mars 1808 et 15 août 1809, ordonnant la prise de possession et portant donation des domaines provenant, soit du Prince, soit des États, soit des provinces,

Avons procédé à la composition d'un lot de domaines produisant un revenu net de 4000 Francs libre de toutes charges et prestations, mais sans déduction de la contribution ordinaire à laquelle ces domaines se trouveraient imposés, pour en jouir par le donataire, à compter du 1^{er} juillet 1809, ainsi qu'il suit :

Désignation des biens	Département de la Seine 75c.
Observation	

Les titres baux et cueilloirs se trouvent dans les archives de la Chambre et dans celle des Bailliages. Ceux qui sont dans les archives de la Chambre seront remis au titulaire, lorsqu'il se présentera pour entrer en possession. Ceux qui se trouvent dans celle des Bailliages étant entre les mains des receveurs élémentaires ou gérants sont déjà à la disposition du titulaire.

Bailliage de Rotenbourg (2)

Cens territorial de Pfingschatz (3) payable à la Pentecôte dû par 15 habitants des 4 villages dits Wasserdorfer, le montant annuel est de

9

Idem dû par 49 habitants demeurant dans le district de Schneverding (4) montant par an à

23 15 6

Corvée fixée en argent payable le 24 août dues par 85 individus demeurant dans le district de Wisselhovede (5), montant par an à

310 22 4

La dîme de blé d'Abbendorf (6) affermée au bailli SCHNEMANN, moyennant le fermage annuel payable à Noël de

40

Le bail est expiré en 1809.

La dîme de blé de Helvesieck (7) affermée aux décimables par bail qui expirera en 1815 et qui rapporte par an payable à Noël

435

Redevance fixe provenant de 233 himtens (8) un metze (9) un tiers de seigle, de cens, qui ont été fixés en argent à raison de 12 Mariengros 3 Pfenning le himten (8), dont le montant annuel de

80 7 4

est due par 29 censitaires demeurant dans le district de Schneverding (4) et payable le 10 novembre.

Total 898 Thalers 9 Mariengros 6 Pfenning (10)

898 9 6

Formant en Francs 4003 Francs 72 centimes

4003 F. 72 c.

Total de la dotation 4003 Francs 72 centimes

4003 F. 72c.

(1) Sera directeur général de la police de Hambourg le 29.1.1811.

(2) Rotenburg-sur-Wümme à 46 km à l'est de Brême.

(3) de Pfingsten (Pentecôte) et de Schatz (trésor, richesses).

(4) Schneverdingen à 28 km à l'est de Rotenburg-sur-Wümme.

(5) Visselhövede à 21 km au sud-est de Rotenburg-sur-Wümme.

(6) Abbendorf à 10 km au nord de Rotenburg-sur-Wümme.

(7) Helvesiek à 16 km au nord-est de Rotenburg-sur-Wümme.

(8) Mesure de capacité utilisée dans le Hanovre et valant 38,1 litres.

(9) Mesure de capacité allemande et autrichienne très variable selon les régions, de 3,4351 litres à 72,472 litres. La valeur utilisée ici est celle de Cassel, soit 10,0461 litres.

(10) 1 Thaler = 36 Mariengros, 1 Mariengros = 8 Pfenning.

Tous lesquels biens appartiennent à Sa Majesté Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, donateur en vertu de la prise de possession qui en a été faite en son nom conformément au décret impérial du 4 août 1807, suivant le procès-verbal rédigé le 21 décembre 1807, par Monsieur BELLEVILLE, Intendant du pays et par Monsieur BOITEUX, Inspecteur de l'enregistrement et du domaine de France. Fait, composé et arrêté la présente dotation à un revenu net de la somme de 4003 Francs 72 centimes, sans garantie du plus ou moins de mesure des dits biens, À Hanovre, le 18 novembre 1809.

Signé d'AUBIGNOSE

Vu et approuvé par nous, Intendant général
À Straubing, le 10 janvier 1810.

Signé VILLEMANNZY (1)

Pour copie conforme
Le Ministre d'État, Intendant général du Domaine extraordinaire

Signé DEFERMON

Lecture faite, S.A.S. le Prince Archichancelier de l'Empire, au nom de S.M. l'Empereur et Roi, a déclaré à M^e DEJOLY agissant pour M. le Baron SAINT-AUBIN que la concession des biens spécifiés dans le décret ci-dessus transcrit, est faite pour en jouir sous les conditions fixées par les statuts impériaux du 1er mars 1808, notamment dans les articles 18, 35, 36, 37, 40, 45, 48, 50, 51, 52, 53 et 54 du 2^{ème} statut, et encore sous les conditions fixées par le statut du 4 mai 1809, et autres. Ces statuts ont été lus.

S.A.S. le Prince Archichancelier de l'Empire a ajouté que cette concession est faite, en outre, à la condition que, pour se conformer aux dispositions de l'article 18 du second statut du 1er mars 1808, M. le Baron SAINT-AUBIN paiera dans la caisse de la légion d'honneur et dans celle du Conseil du sceau des titres, à chacune par moitié, le cinquième d'une année du revenu des biens compris aux présentes lettres d'investiture.

Pour se libérer de la somme que M. le Baron SAINT-AUBIN doit verser aux dites caisses, et dont il a déjà payé un cinquième comptant, ainsi qu'il appert par les quittances à lui délivrées au même jour 28 novembre dernier par le sieur ROBIN Trésorier du conseil du sceau des titres et DUBOIS caissier général de la caisse d'amortissement faisant pour la légion d'honneur.

M. le Baron SAINT-AUBIN paiera le 1^{er} décembre de chacune des années 1811, 1812, 1813 et 1814 la somme de 160 Francs conformément aux annuités qu'il a souscrites, et ainsi que le tout est réglé par le décret impérial du 17 mars 1808.

Sur l'interpellation faite à M^e DEJOLY au dit nom, par S.A.S. Monseigneur le Prince Archichancelier de l'Empire, au nom de S.M. l'Empereur et Roi, M^e DEJOLY a répondu que M. le Baron SAINT-AUBIN remerciait très humblement S.M. impériale et royale de la concession qu'elle voulait bien lui faire, qu'il l'acceptait avec reconnaissance, et que lui M^e DEJOLY en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la procuration ci-devant datée, promettait tant pour M. le Baron SAINT-AUBIN que pour ses successeurs, d'accomplir toutes les conditions ci-dessus énoncées et autres contenues dans les 2 statuts.

Et à l'instant S. A. S. le Prince Archichancelier, après avoir entendu les conclusions du procureur général, et pris l'avis des membres du Conseil, a déclaré au nom de S.M. l'Empereur et Roi,

1^o Que les biens spécifiés dans le décret du 8 avril 1810 sont attachés au titre de Baron de l'Empire conféré par S. M. à M. le général HUARD SAINT-AUBIN.

(1) Jacques-Pierre ORILLARD comte de VILLEMANNZY (Amboise 5.1.1751 - Versailles 30.8.1830) intendant général de l'armée d'Allemagne le 16.10.1809 puis sénateur le 14.12.1809 et comte de l'Empire en 1813.

2° Qu'ils ne peuvent être engagés ni hypothéqués ; qu'ils devront être vendus le plus tôt possible, et au moins la moitié dans 20 ans, et l'autre moitié dans les 20 années suivantes, après que le titulaire aura fait approuver les conditions de la vente et du remploi par le Conseil établi près l'Intendant du domaine extraordinaire ;

3° Que la jouissance des dits biens ne peut être assujettie à d'autres charges que celles mentionnées dans les articles composant la seconde section du titre III du 2^{ème} statut ;

4° Que les dits biens seront transmis, avec le titre auquel ils sont attachés, à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, de M. le Baron SAINT-AUBIN auquel il a été, à cet effet, expédié les lettres patentes nécessaires pour jouir de son titre ; le tout conformément à la volonté de Sa Majesté ;

5° Et que, dans le cas d'extinction de la descendance masculine et légitime de M. le Baron SAINT-AUBIN, la condition de retour en la personne de Sa Majesté impériale et royale, ou de ses successeurs, s'accomplira sur les biens spécifiés dans le décret ci-dessus transcrit, ou sur ceux qui auraient pu être acquis en remploi.

Son Altesse Sérénissime a ordonné qu'expédition des présentes, signée du Prince Archichancelier, et de nous Secrétaire général, serait délivrée à M. le Baron SAINT-AUBIN pour lui servir de lettres d'investiture des biens ci-dessus détaillés, et qu'une expédition pareillement signée serait présentée, par Son Altesse Sérénissime, à Sa Majesté impériale et royale.

Fait à Paris, les jour, mois et an susdits, et ont signé.

Ainsi signé Le Prince Archichancelier de l'Empire

CAMBACÉRÈS

DEJOLY et le Secrétaire général du Conseil du sceau des titres
le Comte RÉGNIER (1)

Rayé 9 mots nuls

Le Prince Archichancelier de l'Empire
signé CAMBACÉRÈS

Le Secrétaire général du Conseil du sceau des titres
signé le Comte REGNIER (1)

Expédition en 4 rôles

(1) Nicolas François Sylvestre REGNIER comte de GRONAU duc de MASSA (1783 - 1851), auditeur au conseil d'État en l'an XI, secrétaire général du Conseil du Sceau des titres en 1810, comte en 1811, préfet de l'Oise en 1812, il sera pair de France en 1816.

M. de JOLY

Par devant nous Edme-Marie HATOT ROSIERE, commissaire de guerre faisant fonction de sous-inspecteur aux revues à l'armée d'Italie, en résidence à Udine, chef lieu du département du Passariano, sixième division militaire du royaume d'Italie

s'est présenté M. Léonard HUARD de SAINT-AUBIN, né dans l'Empire français à Villedieu, département de la Manche, baron de l'Empire, l'un des commandants de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre royal des deux-Siciles, général de brigade dans les armées françaises et commandant en ce moment le département de Passariano sixième division militaire du royaume d'Italie

lequel par le présent a fait et constitué pour son procureur général et spécial, Jean HUARD LECOINTE son frère demeurant à Lorient, département du Morbihan de l'Empire français auquel il donne pleins pouvoirs de pour lui et en son nom

1° De régler avec M. Louis-Hector de JOLY, avocat au conseil d'état à Paris, tous comptes relatifs à sa dotation, comme baron de l'Empire, faire examen de toutes pièces, arrêtés, reconnaître le solde pour chaque exercice, recevoir de chacun le net produit, en donner quittance au dit sieur de JOLY, comme aussi de recevoir de lui par inventaire, tous titres et pièces en ses mains concernant sa dite dotation ; faire tout nécessaire près qui de droit et administration quelconque pour bien asseoir et recevoir à l'avenir le revenu par chaque annuité de la dite dotation, en donner quitte, se présenter ou faire représenté à tous conseils d'état et assemblées qui pourraient avoir lieu concernant les dotations dans l'espèce de celle du sieur constituant, contester et admettre toutes décisions y relatives

2° Recevoir le montant par semestre de son traitement de la légion d'honneur d'après les extraits de revue qu'il lui fera passer de l'armée, à cet effet

3° De faire toutes suites et diligences nécessaires pour obtenir paiement de toutes sommes qui peuvent et pourraient lui être dues par divers, obtenir jugement et hypothèques contre tous débiteurs tant en principal qu'intérêts, enfin gérer avec la même exactitude que les siens propres, les intérêts du sieur constituant et faire tous placements qu'il croira les plus convenables

4° L'autorisant pour l'exécution de tout ou partie de la présente procuration à substituer à sa place toute personne de son choix, élire tout domicile et faire généralement tout ce qui sera convenable à ses intérêts, approuvant et ratifiant généralement tout ce que fera le constitué comme s'il avait par lui-même été fait et promettant l'avoir pour agréable.

Fait à Udine, en notre bureau sis palais Callredo bourg Aquilée, le 31 janvier 1812 et a signé avec nous, M. le général Léonard HUARD susnommé aussi L. HUARD de SAINT-AUBIN, HATOT. Ensuite est écrit : Enregistré à Paris le 7 mars 1812 folio 42 verso 105^{ème}, reçu 1 Franc et pour le décime 10 centimes.

Signé VIALA

Il est ainsi à l'original de la dite

Procuration dûment légalisée, certifiée véritable, signée et paraphée et déposée pour minute à M. THIBERT, l'un des notaires impériaux à Paris. Soussigné par acte passé devant son collègue et lui le 9 avril 1812, enregistré le tout étant en la possession du dit M. THIBERT

signé illisible

signé illisible

signé THIBERT

Botzen (1), le 19 février 1812

Ma chère sœur,

Je vous renvoie votre mercure plutôt que vous ne l'attendiez ; mon départ d'Udine a précipité le sien, de sorte qu'il n'a rien pu entreprendre pour ses intérêts, et pour améliorer le sort de sa famille ; il n'en a pas eu le temps. Si mon frère eut pu faire la guerre je l'aurais emmené avec moi, mais vous sentez mieux que personne, que ce métier ne peut lui convenir. Accoutumé à vivre tranquille, et à prendre ses aises, mon frère ne pourrait jamais se faire aux tracassés et aux privations des camps. Il faut donc qu'il reste dans la vie civile, et qu'il cherche à s'y procurer par ses amis, ou par lui-même, un emploi quelconque, et qui puisse au moins l'aider à soutenir sa famille. J'aurais tout fait pour lui être utile, mais j'ai si peu de connaissances en France, et particulièrement dans l'état civil que toutes mes demandes ne lui auraient rien procuré. J'ai pris avec lui des arrangements au moyen desquels il pourra se maintenir tant que je vivrai. J'ai fait une demande pour l'entrée de son fils Aristide au lycée de Napoléon (2) ; il faut que cet enfant soit attiré par les armes ; c'est la seule carrière qui lui convienne, parce que c'est la seule où il puisse faire fortune tant que les choses resteront dans l'état où elles sont aujourd'hui.

Je pars demain pour Ratisbonne, rendez-vous général de notre armée ; De là nous nous mettrons en marche pour la Pologne. Il faut, ma chère sœur, ne pas vous fâcher contre moi, si je suis deux ou trois mois sans vous écrire. Je vous promets une lettre tous les trois mois au moins. Écrivez-moi fréquemment, et

(1) Bolzano

(2) Il s'agit probablement du collège de Pontivy, appelé alors Napoléonville, où Aristide sera élève en 1818.

*surtout engagez votre mari à se remuer ; il est un peu trop
apathique. Ne lui faites pas lire cette dernière phrase, car il rognonnerait
entre ses dents, et m'en voudrait.*

*J'embrasse de tout mon cœur votre petite famille
et suis pour la vie votre dévoué frère.*

*L. Huard
Général de Brigade*

(au dos)

BOLZANO

*A Madame
Madame Huard née Le Cointe
Département du Morbihan
France à Lorient*

Répondu par moi le 26 juin.

Kalisch (1), près de Varsovie, le 16 mai 1812

Je tiens ma parole, ma chère sœur, trois mois ne se sont pas encore écoulés depuis ma dernière ; que de pays nous avons parcouru depuis trois mois, une partie de l'Italie, toute l'Allemagne, une partie de la Prusse, toute la Silésie, et bientôt nous serons au centre de la Pologne. Je suis ici à cinq cents lieues d'Udine, et suivant les apparences je suis encore très éloigné du pays où je dois m'arrêter. Notre armée ne tardera pas à être en présence ; nous nous concentrons autant que possible ; nous avons déjà quelques troupes sur la rive droite de la Vistule ; cependant jusqu'à ce jour nul acte d'hostilité n'a encore eu lieu de part ni d'autre ; plusieurs même croient que la guerre n'aura pas lieu ; je ne suis pas de leur avis : nous avons fait de trop grands préparatifs, et nos troupes marchent depuis trop longtemps pour ne rien faire. Les Russes se préparent aussi de leur côté et veulent dit-on entrer en scène ; il faudra donc les bien recevoir, et de manière à leur faire perdre pour toujours le goût de jouer avec nous. Qu'est devenu votre bon mari ? Il m'avait promis de m'écrire de Paris ; il l'a fait une fois, et depuis je n'ai plus entendu parler de lui ; qu'a-t-il fait pour le petit Aristide ? Entrera-t-il dans un lycée ? Votre mari m'avait promis de présenter lui-même en mon nom, à Monseigneur Lacépède (2) une pétition que je lui adressais à cet égard ; il ne m'a point encore instruit du résultat de ses démarches, ni de la réponse que lui a faite Mons. Lacépède. Et les petites nièces qui ont toutes des noms à la grecque, que font-elles ? Je ne doute nullement qu'elles n'emploient très bien leur temps, sous la direction d'un précepteur tel que vous, et qu'un jour elles ne tirent un fruit très avantageux des bonnes et utiles leçons que vous leur avez données. Si j'échappe aux hasards de cette nouvelle guerre, je profiterai de la conclusion de la paix pour vous aller embrasser tous, et passer quelques jours avec vous. Répondez-moi, ma chère sœur,

(1) Kalisz à 224 Km au sud-ouest de Varsovie

(2) Bernard-Germain-Étienne de LA VILLE, comte de LACEPEDE (26.12.1756 - 6.10.1825) naturaliste, sénateur en 1799, président du Sénat en 1801, grand chancelier de la Légion d'honneur en 1803, comte de l'Empire en 1808 et ministre d'Etat le 28.3.1809.

Embrassez pour moi votre amoureux mari, et toute la petite famille.

Votre ami et frère

L. Huard

Adresse

*L. Huard Général
Commandant la 1ère Brigade de la
13ème Division 4ème Corps de la
Grande Armée en
Pologne*

L. HUARD Baron de l'Empire, l'un des Commandants
de la légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre Royal
des deux Siciles, Général de Brigade *13ème Division de la
Grande Armée, 4ème Corps*

Je suis bien éloigné de vous, ma chère amie, et tous les jours je m'en éloigne encore ; où diable veulent nous conduire les sauvages Moscovites. Depuis six mois nous marchons continuellement, et depuis quinze jours seulement nous avons rencontré nos ennemis ; mais aussi depuis quinze jours trois combats très chauds ont eu lieu ; je les ai partagés tous ; les ennemis ont montré beaucoup d'opiniâtreté, mais enfin ils ont été obligés de céder ; la victoire a couronné nos efforts. Le 26 juillet (1) nous livrâmes bataille ; l'Empereur commandait et avait sous ses ordres le roi de Naples (2), et le prince vice-roi d'Italie (3). J'étais à l'avant-garde de cette armée ; les Russes voulurent se montrer dans tout leur cran et déployèrent une vigueur qui leur est peu commune, mais ils ne furent pas plus heureux que dans les combats précédents ; ils furent battus et forcés d'abandonner le champ de bataille ; depuis ce temps nous les poursuivons sans pouvoir les joindre ; ils ne songent point à s'arrêter, ce qui nous fâche beaucoup, car l'armée française est on ne peut mieux disposée ; elle voudrait voir tous les Russes réunis pour les combattre et pouvoir terminer la guerre dans un seul jour. Jusqu'ici j'ai échappé aux hasards ; rien de fâcheux ne m'est arrivé. Je m'empresse de vous donner de mes nouvelles, parce que j'éprouve une très grande joie à m'entretenir avec vous, et parce que je veux que vous soyez sans

(1) à Ostrowno.

(2) Joachim MURAT (25.3.1767 - 13.10.1815) roi de Naples depuis le 15.7.1808, en remplacement de Joseph BONAPARTE.

(3) Eugène de BEAUHARNAIS (3.9.1781 - 21.2.1824) fils d'Alexandre et de Joséphine de BEAUHARNAIS, vice-roi d'Italie depuis le 7.6.1805, chef du 4ème corps de la grande armée en Russie.

inquiétude sur mon sort.

Votre bon et brave mari, mon très cher frère, m'a écrit de Paris sous la date du 29 mai : il me mande que, de nouveau, il est rentré dans les affaires. La fortune absurde, d'après ce qu'il me dit, semble se lasser de le poursuivre. Cette nouvelle m'a vivement ému, et procuré la plus douce consolation ; car il faut vous le dire, ma chère sœur, malgré la contrariété de nos caractères, j'ai toujours beaucoup aimé mon frère, et tant que je vivrai, je ferai tout ce que je pourrai pour lui et sa famille. Il s'en est retourné un peu mécontent de moi ; mais il a tort. Je ne pouvais lui procurer que des emplois subalternes, et cela ne pouvait lui convenir par deux raisons, parce qu'il est honnête homme, et qu'il faut être fripon et d'un autre côté les administrations de l'armée jouissent de si peu de considération que la majeure partie des employés ne sont que des gens mal formés, ou des intrigants qui vivent de rapines. Je souffrirais beaucoup de voir un des miens occuper un de ces emplois.

Comme je ne sais si Huard est encore à Paris, je ne lui écris point ; je vous prie donc de lui donner de mes nouvelles et de l'assurer que depuis qu'il m'a quitté, je n'ai reçu que deux lettres de lui. Il me marque qu'il a reçu de mon fondé de pouvoir à Paris, la somme de 6145 F (1) et qu'il a placé cette somme à mon bénéfice. J'approuve tout ce qu'il a fait, comme

(1) Louis-Hector de JOLY avocat, 13 rue Gaillon à Paris, a versé à Jean HUARD 6145,51 F. le 4.4.1812, correspondant aux revenus et acomptes de revenus de la dotation en Hanovre de Léonard HUARD depuis le 1er juillet 1809.

je l'approuverai toujours dans tout ce qu'il fera pour mes intérêts, mais dans cette circonstance, j'eusse beaucoup mieux aimé qu'il eut employé cette somme pour lever l'hypothèque placée sur sa maison. Car enfin il doit tous les ans payer la suite de cette hypothèque, et cela peut vous gêner. Il vaut mieux pour sa famille d'abolir promptement et entièrement cette hypothèque ; je le lui conseille fortement et je l'engage à disposer de mes fonds pour cet usage, et par cette lettre je lui donne tout consentement qu'il désirera. Qu'il agisse donc pour le mieux ; entre nous, il n'y aura pas de procès.

La semaine prochaine je vous adresserai mon extrait de revue pour le 1er semestre 1812. Je ne puis vous l'envoyer avant, attendu que nous n'avons pas encore vu nos inspecteurs depuis la bataille ; ces M. M. n'aiment point à entendre siffler les balles et les boulets. Ce sont des héros de plume ; ils se tiennent toujours loin du feu, crainte de se brûler.

Embrassez bien tendrement toute votre petite famille pour moi et croyez au sincère attachement que je vous porte, et que je vous porterai toujours.

L. Huard

Adresse

*Général de Brigade 13ème Division
4ème Corps de la Grande Armée
en Russie*

Au camp de Suraz, en Russie, le 2 août 1812

(au dos)

N°18

GRANDE ARMÉE

A Madame

Madame Huard née Le Cointe

à Lorient

France département du Morbihan

*répondu le 30 septembre 1812
et donné les renseignements demandés.*

Paris, le 14 septembre 1812

Le Secrétaire comte de l'Empire,
Procureur général du Conseil du Sceau des Titres,
À M. le Baron HUARD général de brigade

Monsieur,

Conformément aux dispositions du décret du 3 mars 1810, tout titulaire décoré d'un titre impérial doit donner connaissance au Procureur général du Conseil du sceau des titres, des naissances et décès qui pourront survenir dans sa famille en ligne directe descendante masculine, et dans l'ordre des appelés à recueillir la succession de la dotation et du titre.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de me faire connaître le lieu de votre domicile, vos prénoms, le lieu et la date de votre naissance, les prénoms et la date de la naissance de vos enfants mâles. Je vous serai fort obligé de me transmettre par la suite, avec exactitude, les renseignements exigés par le décret du 3 mars 1810.

Cette précaution est prise dans l'intérêt de vos enfants, et pour mettre le Conseil du sceau à portée de les faire jouir des prérogatives que leur accordent les décrets de S. M. l'Empereur et Roi.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

signé FABRE de L'AUDE (1)

N.B. Veuillez m'adresser votre réponse sous le couvert de S. A. S. le Prince archichancelier de l'Empire (2).

Adresse

à Monsieur

Monsieur le baron HUARD, général
de brigade, commandant,

à Udine en Italie

Chargé

Ministère de la guerre

(1) Jean-Pierre FABRE comte dit de l'Aube (Carcassonne 8.12.1755 - Paris 6.7.1832) avocat, ancien député, président du Tribunal jusqu'à sa suppression en 1807. Il est entré au Sénat et devint comte de l'Empire en 1808. En 1810, il est entré au grand conseil d'administration du Sénat et devint procureur général près le conseil du sceau des titres.

(2) Jean Jacques Régis CAMBACÉRÈS duc de Parme (Montpellier 18.10.1753 - Paris 8.3.1824) deuxième consul lors du Consulat, il est conseiller d'État et membre du conseil privé. Il a été nommé archichancelier de l'Empire, fonction mal définie.

Ministère
de la Guerre

Secrétariat
général

Bureau des
lois et archives
État civil et militaire

Enreg. N° 983

Par ordre du Ministre Secrétaire d'État
de la Guerre

Le Secrétaire général certifie que sur un état nominatif des officiers généraux supérieurs et autres, tués sur le champ de bataille à la Moskwa en Russie, M. HUARD, Léonard, natif de Villedieu, département de la Manche, général de brigade, attaché à la 13^{ème} division, 4^{ème} corps de la grande armée, est porté ainsi qu'il suit : Tué le 7 septembre 1812.

Certifie en outre qu'il n'existe dans les bureaux aucun extrait mortuaire applicable à M. HUARD.

En foi de quoi il a délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris le 29 juin 1825.

Signé BIAUVIZK

Vérifié

Signé d'HARCHIEX

Vu : Le Sous-chef de Bureau

Signé MUZNIR

Délivré gratis

demandé par M. le lieutenant général comte COUTARD (1)

À
le

Le Chef de Bureau

Signé G. GUEROULD

(1) Louis-François COUTARD (Ballon 19.2.1769 - Paris 22.3.1852) général de brigade en 1811 puis baron, il est nommé lieutenant général par Louis XVIII en 1814, commandant des gardes nationales en 1815, comte en 1816 puis commandant de Paris de 1822 à 1830.

Lettre de NICOLLE, avocat à Villedieu-les-Poêles, à SOULT 16-6-1841
(SHAT n° 8Yd1116)

Villedieu (Manche) 16 juin 1841

Monsieur NICOLLE, avocat à
Villedieu (Manche) à
Monsieur le Maréchal duc de
Dalmatie, ministre secrétaire
d'État au département de la
Guerre, président du conseil
des ministres.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu de Mr le sous-préfet d'Avranches l'invitation d'écrire pour la société d'archéologie de cette ville la biographie du général HUARD tué en 1812 à la bataille de la Moskowa. Pour faciliter l'accomplissement de la mission qui m'a été confiée, je vous prie de m'envoyer dans le plus bref délai possible, une copie des états de service du général ainsi que des documents en votre possession qui peuvent servir à jeter du jour sur sa carrière militaire.

Comme il s'agit d'honorer la mémoire d'un brave et que des hommages de cette nature sont toujours des encouragements utiles pour stimuler le zèle des défenseurs de la patrie, j'aime à croire que vous accueillerez ma demande avec faveur.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Mr le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

signé NICOLLE

M.

Certifie que au document déposé au Bureau des Lois et Archives a été inscrit ce qui suit

M. HUARD (Léonard)

né le 11 janvier 1770 à Villedieu département de la Manche	
Soldat au 4 ^e bataillon de la Manche	4 août 1792
Capitaine le	24 août 1792
Chef de bataillon le	9 septembre 1792
Chef de bataillon de la 26 ^e ½ Brigade devenue 108 ^e le	8 germinal an 2
Nommé par le général MOREAU, chef de l'armée du Rhin	
chef de la 42 ^e ½ Brigade devenue 42 ^e régiment de ligne	29 messidor an 8
Confirmé dans ce grade le	1 ^{er} frimaire an 9
Général de Brigade par décret	1 ^{er} mars 1807
Tué à la bataille de la Moskowa	7 septembre 1812

A fait les campagnes de la révolution aux armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, du Rhin de 1792 à l'an 9, an 11 en Helvétie, ans 12, 13, 14, 1806 armée de Naples, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811 en Italie, 1812 à la Grande Armée en Russie

Prisonnier des Mamelucks à l'avant-garde des Français	9 vendémiaire an 8
Revenu le	8 germinal an 8

A eu le bras gauche cassé à l'affaire de Muthenthal dans les Grisons
le 9 vendémiaire an 8

Signé le juillet 1841

267 notice sur le général Léonard HUARD par A. R.

Notice sur le général de brigade ou maréchal de camp
HUARD Noël extraite de divers auteurs français et étrangers
par A. R.

Cette notice est loin de relater tous les brillants services du général HUARD ; je n'ai pu mentionner que ce que mes recherches ont pu me fournir dans divers ouvrages militaires.

M. HUARD Léonard, colonel du 42^{ème} régiment d'infanterie de ligne, fit à la tête de ce régiment la campagne de 1807 en Italie.

(En marge : Table du temple de la gloire, tome I page 10)

Devenu général de brigade, il fit en cette qualité en 1809, la campagne d'Italie contre les Autrichiens ; sa brigade, division LAMARQUE, corps de MACDONALD, se composait des 23^{ème} et 29^{ème} de ligne.

On lit dans les mémoires sur la guerre de 1809 par le général PELET, tome 3, page 237: après une suite de combats que livra le Prince Eugène en partant d'Italie pour aller rejoindre la Grande Armée près Vienne : MACDONALD se porta à Santa-Croce, fit marcher le 17 mai la division BROUSSIER sur Prevald. LAMARQUE qui était à Heydenschaft, envoya la brigade HUARD par le chemin de Poldguin et Podgveld sur Lohitsch, où il la rejoignit le lendemain. Le général autrichien KALNASSY occupait Podgrai et Podgveld ; HUARD l'en chassa et le poursuivit sur Lohitsch, après lui avoir fait perdre 600 hommes.

La division de cavalerie légère commandée par MONTBRUN et composée des 1^{er}, 2^{ème}, 7^{ème} et 20^{ème} chasseurs, 7^{ème} et 9^{ème} hussards, fut après les deux sanglantes journées d'Essling (21 et 22 mai) détachée de la grande armée et envoyée en Hongrie pour joindre l'armée d'Italie, ce qu'elle opéra le 13 juin sur le Simmering en Styrie, après divers combats et le 14 cette division contribua glorieusement au gain de la bataille de Raab, où avec moins de 35000 hommes, le vice-roi culbuta à notre tête les 50000 hommes de l'archiduc Jean.

Dans son 4^{ème} tome des mémoires ci-dessus mentionnées, page 102, le général PELET dit : Le général LAMARQUE n'avait pu arriver sur le champ de bataille de Raab avant 4 heures de l'après-midi et ne prit aucune part à l'action.

Dans ce même volume (tome 4 page 240), le général PELET à la suite du récit éloquent et vrai de la célèbre bataille de Wagram, mentionne dans la liste des généraux blessés le général HUARD. Le corps de MACDONALD dont sa brigade faisait partie, criblée de boulets et de mitraille se couvrit de gloire mais essuya de grandes pertes.

Dans la campagne de 1812 en Russie, le général HUARD avait sa brigade composée du 8^{ème} léger et 84^{ème} de ligne, division DELZONS, 4^{ème} corps commandé par le prince Eugène. BOUTOURLIN, aide de camp de l'Empereur Alexandre, dans son premier volume, page 218 de son histoire de la campagne de Russie, s'exprime ainsi qu'il suit, en parlant du général HUARD, à la suite du récit relatant le combat d'Ostrowno, 25 juillet 1812 : La division DELZONS reçut ordre d'attaquer le général russe KONOWNITZIN. Le général HUARD avec deux régiments se porta contre la droite et le général ROUSSEL avec le 92^{ème} régiment et un bataillon de voltigeurs fut destiné à pénétrer dans le grand bois etc. « Le général HUARD fit plier les bataillons qui lui étaient opposés. » Bel éloge dans la bouche d'un ennemi !

Ce même auteur à la suite de la liste des généraux français tués à la bataille de la Moscowa (7 septembre 1812) mentionne la mort du brave général HUARD, tome I^{er} page 349.
Ce fut à cette grande bataille qu'il termina sa glorieuse carrière qu'il eut sans nul doute encore plus illustrée, si la mort l'eut épargné !

Cherchez au-dessus des orages,
Tant de Français morts à propos
Qui se dérobent aux outrages,
Ont au ciel porté leurs drapeaux.

Pour conjurer la foudre qu'on irrite,
Unissez-vous à tous ces demi-dieux.
Ah ! Sans regret, mon âme partez vite,
En souriant remontez dans les cieux ! (ter)

BÉRANGER (1)

(1) Pierre Jean BÉRANGER (Paris 19.8.1780 - Paris 16.7.1857) poète inspirateur de la légende napoléonienne